

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 302 6 avril 2005

SOMMAIRE

Alltream Holding S.A., Luxembourg 14491	KVA S.A., Munsbach	1478
American Continental Properties International	Lamb Corp. S.A., Luxembourg 14	1480
(Luxembourg) S.A., Luxembourg 14495	Lanor Holding S.A., Pétange 14	1485
Arlvest S.A. Holding, Luxembourg 14494	Lezo Wood Luxembourg, S.à r.l., Bettborn 14	1484
Baker & Norton Associates S.A., Luxembourg 14491	Lua Holding S.A., Luxembourg 14	1495
Captilux S.A.H., Luxembourg14450	Lumele S.A.H., Luxembourg	1487
Catalyst Recovery Europe S.A., Rodange 14481	Lumele S.A.H., Luxembourg	1488
Cibo Finance S.A., Luxembourg 14454	Lutch Holding S.A., Luxembourg	1480
Cibo Finance S.A., Luxemburg		1486
Compagnie de Participations Link Holding S.A.,	Mondi International S.A., Luxembourg 14	1495
Luxembourg 14481	8	1487
Consulfin S.A., Luxembourg	Perlano Holding S.A., Luxembourg 14	1494
Datanet S.A.H., Luxembourg	Photo Ciné Service, S.à r.l., Bascharage 14	1484
E. Miroglio S.A., Luxembourg 14487	RESMA (Restaurant Management S.A.) S.A., Bourg-	
Ellira S.A., Luxembourg 14494	linster	1483
Eurail Group GIE, Luxembourg 14489	Rose Investment Holding S.A., Luxembourg 14	1495
Euro-Immobilière, S.à r.l., Walferdange 14491	(Les) Rossignols S.A. 1850, Luxembourg 14	1488
Euro-Lepont S.A., Luxembourg	Sesca S.A., Luxembourg 14	1482
Eurobatitech Promotions, S.à r.l., Luxembourg 14483	Sesca S.A., Luxembourg 14	1482
Eurobatitech, S.à r.l., Luxembourg 14483	Sesca S.A., Luxembourg 14	1482
Falcon Group, S.à r.l., Luxembourg 14450	Sesca S.A., Luxembourg 14	1483
Finpartec S.A., Luxembourg 14479	SLCT, S.à r.l. (Société Luxembourgeoise Commer-	
Fiparco S.A., Luxembourg 14493	cialisation et Travaux), Pétange 14	1451
Friederich Hydropart, S.à r.l., Schifflange 14492	Société Financière de la Chaussée S.A.,	
Friederich Hydrotech, S.à r.l., Schifflange 14494	Pétange 14	1485
Friederich Participations, S.à r.l., Schifflange 14492	Société Financière de la Chaussée S.A.,	
G.B.L. S.A., Kayl	Pétange 14	1485
Galmat S.A., Pétange	Société Financière de la Chaussée S.A.,	
Galmat S.A., Pétange	Pétange 14	1485
Golden Immobilière S.A., Bascharage 14485	Square Investments, S.à r.l., Luxembourg 14	1454
Hendrik Holding S.A., Luxembourg 14496	Sun Shine, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1486
Ideia S.A., Esch-sur-Alzette	Sunis Holding S.A., Luxembourg 14	1496
Ideia S.A., Esch-sur-Alzette	T.I. Créations S.A., Luxembourg 14	1484
Infinitinvest S.A., Luxembourg 14494		1481
Intercontinental CDO S.A., Luxembourg 14483	Ticos Finance S.A., Kleinbettingen	1490
ISI Holding S.A., Luxembourg 14490	Timberland Luxembourg Holding Europe, S.à r.l.,	
ISO 200 S.A., Luxembourg	Luxembourg 14	1479
JKV European Investments S.A., Luxemburg 14477	Trans-Immo S.A., Luxembourg 14	1484
Jope Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg 14455	Union Services, S.à r.l., Luxembourg 14	1492
K Invest Holding S.A., Luxembourg 14496	Van Gend & Loos S.A., Bettembourg 14	1486



Victoria Holding, S.à r.l., Luxembourg	14456	WH Luxembourg Intermediate Holdings, S.à r.l.,	
Video Sound, Sà r.l., Hautcharage	14485	Luxembourg	14450
Video Sound, Sà r.l., Hautcharage	14487	World Courier (Luxembourg), GmbH, Luxem-	
Vision Investments S.A., Luxembourg	14493	burg	14493
Wader A.G., Grevenmacher	14488	World Courier (Luxembourg), GmbH, Luxem-	
WH Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	14489	burg	14493

CAPTILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.395.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03367, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour CAPTILUX S.A., Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(005108.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 5.827.008,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.008.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2004

- Le mandat de KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005036.3/751/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FALCON GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 90.553.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2004:

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON GROUP, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM, S.à r.l.)

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA03902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005050.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



SLCT, S.à r.l. (SOCIETE LUXEMBOURGEOISE COMMERCIALISATION ET TRAVAUX),

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 76.843.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003618.3/4287/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

IDEIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 89.154.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IDEIA S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 35B, rue des Trois Cantons, L-3961 Ehlange/Mess,

constituée suivant acte notarié du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1600 du 7 novembre 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 89.154.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Maria Madalena Da Silva Cavaco, employée privée, demeurant au 18, rue de Nospelt, L-8398 Roodt (Septfontaines);

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ana Rita Fernandes Da Costa Nobre, employée privée, demeurant au 372B, route de Thionville, L-5884 Hesperange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Ehlange/Mess à Esch-sur-Alzette et modification afférente de l'article premier des statuts de la Société.
 - 2.- Fixation d'une nouvelle adresse de la Société au 28A, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette.
 - 3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société comptes;
- 4.- Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs ainsi que d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société et détermination de la durée de leur mandat.
- 5.- Autorisation à conférer conseil d'administration de la Société nouvellement désigné pour nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués et détermination de ses ou leurs pouvoirs.
- 6.- Modification du deuxième alinéa de l'article six (6) des statuts de la Société, quant au régime de signature sociale, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne ou nom de laquelle ladite autorisation est délivrée sera toujours requise.»

- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Ehlange/Mess à Esch-sur-Alzette et plus précisément à l'adresse suivante:

28A, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce transfert du siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier (1er) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet article premier des statuts la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée IDEIA S.A.»

Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de tous les membres (3) du conseil d'administration et la démission du commissaire aux comptes de la Société.

Ouatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société, leur mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société à tenir en 2010, les personnes suivantes:

- 1.- Madame Maria Madalena Da Silva Cavaco, employée privée, née à Aljustrel (Portugal), le 6 février 1970, demeurant au 18, rue de Nospelt, L-8398 Roodt (Septfontaines);
- 2.- Madame Ana Rita Fernandes Da Costa Nobre, employée privée, née à Massarelos/Porto (Portugal), le 7 février 1974, demeurant au 372B, route de Thionville, L-5884 Hesperange;
- 3.- Monsieur Bruno Amaro Morais, employé privé, né à Luanda (Angola), le 21 octobre 1971, demeurant au 18, rue de Nospelt, L-8398 Roodt (Septfontaines).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société à tenir en 2010, la société désignée ci-après:

la société CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A. une société anonyme, établie et ayant son social au 37, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 56.464).

Sixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et de l'article six (6) des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer aux nouveaux membres du conseil d'administration de la Société, tous pouvoirs afin de nommer, l'administrateur, Madame Maria Madalena Da Silva Cavaco, prénommée, au poste d'administrateur-délégué de la Société.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article six (6) deuxième alinéa des statuts de la Société, quant au régime de signatures des personnes pouvant engager la Société, de sorte que ce deuxième alinéa de l'article six (6) se lise désormais comme suit:

«Art. 6. Deuxième alinéa. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne ou nom de laquelle ladite autorisation est délivrée sera toujours requise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. M. Da Silva Cavaco, B. D. Klapp, A. R. Fernandes Da Costa Nobre, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2004, vol. 889, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(106356.3/239/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



IDEIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 89.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(106357.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

CIBO FINANCE S.A., Aktiengesellschaft, (anc. CIBO FINANCE HOLDING S.A.H.).

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt. H. R. Luxemburg B 67.460.

Im Jahre zweitausendvier, den dreiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlesser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Holdinggesellschaft CIBO FINANCE HOLDING S.A.H. mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, gegründet unter der Bezeichnung CIBO FINANCE S.A., gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 11. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 115 vom 24. Februar 1999, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 24. November 2000, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 745 vom 11. September 2001, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 67.460.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Max Galowich, Jurist, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,

welcher Herrn Georges Gredt, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin, Frau Natacha Demand, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

- I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.
- II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.
 - III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:
- 1. Umänderung der Gesellschaftsbezeichnung in CIBO FINANCE S.A., und Abänderung von Artikel eins, Absatz eins, der Gesellschaftssatzung.
 - 2. Umänderung des Gesellschaftszweckes und, infolgedessen, Abänderung von Artikel zwei der Satzung wie folgt:

«Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten und Verwalten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilientransaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise, mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmassnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.»

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Gesellschaftsbezeichnung in CIBO FINANCE S.A. umzuändern und infolgedessen Artikel eins, Absatz eins, der Satzung abzuändern wie folgt:

«Art. 1.- (erster Absatz) Unter der Bezeichnung CIBO FINANCE S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.»



Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck abzuändern und infolgedessen Artikel zwei der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten und Verwalten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinste oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilientransaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise, mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmassnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.»

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wurde die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, G. Gredt, N. Demand, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2004, vol. 145S, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 22. Dezember 2004.

E. Schlesser

(106386.3/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

CIBO FINANCE S.A., Société Anonyme, (anc. CIBO FINANCE HOLDING S.A.H).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 67.460.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

E. Schlesser.

(106387.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

SQUARE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 93.432.

Extraits des décisions de l'associée unique datées du 9 décembre 2004

- 1. En remplacement de Monsieur Gérard Matheis et de Monsieur Dennis Bosje, gérants démissionnaires, auxquels décharge a été donnée, Monsieur Louis Cirkel, administrateur de sociétés, né le 26 septembre 1958, à NL-Utrecht, ayant son domicile professionnel à NL-6218 BE, Maastricht, Arrestruwe, 39 te, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.
 - 2. Le nombre des gérants a été réduit de 2 à 1.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour SQUARE INVESTMENTS, S.à r.l

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004822.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 46.344.

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, R. C. Luxembourg section B numéro 46.344.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc Noel, employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 24 août 2004, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu à la même date par le notaire soussigné.
- II.- Conformément aux prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant le résultat de la précédente assemblée ainsi que son ordre du jour et publiées:
- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en ses parutions du 7 septembre 2004 et du 25 septembre 2004;
 - dans les journaux luxembourgeois Lëtzebuerger Journal et le quotidien des 7 et 25 septembre 2004.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée, identique à la précédente, est le suivant:

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination d'un liquidateur.
- IV.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- V.- La liste de présence renseigne que, sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale actuellement émises et en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents (30.986,69 EUR), quatre (4) actions sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J-M. Noel, F. Rollin, E. Lacoste, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

J. Elvinger.

(106759.3/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.



VICTORIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 101.716.

In the year two thousand four, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VICTORIA HOLDING, S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under number B 101.716 (the «Company»).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger dated 29 June 2004, amended by deed of the same notary on 1st July 2004 and on 29 July 2004, not yet published in the Mémorial C. The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The Chairman requests the notary to act that:

The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here appended to be registered with the minutes.

As appears from the attendance list, the ten thousand and forty-eight (10,048) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 25 (twenty-five Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 251,200 (two hundred fifty-one thousand two hundred Euro) to EUR 251,225 (two hundred fifty-one thousand two hundred twenty-five Euro) by creating and issuing 1 (one) share with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) and subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Incorporation.
 - 2. Decision to record the subscription and liberation of the new share by way of contribution in cash.
 - 3. Amendment of article 5.3 of Articles of Association in relation to the authorised share capital clause.
 - 4. Amendment of article 10 of the Articles of Association in relation to the composition of the board of managers.
 - 5. Appointment of four additional Managers.
 - 6. Decision to amend and restate the Articles of Incorporation.
 - 7. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the shareholders took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 25 (twenty-five Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 251,200 (two hundred fifty-one thousand two hundred Euro) to EUR 251,225 (two hundred fifty-one thousand two hundred twenty-five Euro) by issuing 1 (one) share with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro), and to amend the article 5.1 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«Art. 5.1. Corporate Capital. The share capital is fixed at EUR 251,225 (two hundred fifty-one thousand two hundred twenty-five Euro) represented by 10,049 (ten thousand forty-nine) Shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each».

Second resolution

The shareholders resolve to record the following subscriptions:

Name of shareholder

1. FINANCIERE VICTOR III, S.à r.l.

Total:

1

The new share has been fully paid in cash so that the amount of EUR 25 (twenty-five Euro) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 5.3 of Articles of Association as follows:

- «5.3 The Company has an un-issued but authorised share capital of a maximum amount of EUR 999,999,975 (nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five Euro) to be used as follows:
- 5.3.1 EUR 260,450 in order to issue 10,418 new Shares («New Shares») of the same nominal value as the Shares in issue:
- 5.3.2. EUR 25,911,195 in order to issue 8,291,576 Series A Long Convertible Preferred Equity Certificates («Series A Long CPECs») with a nominal value of EUR 3.125 each;



- 5.3.3 EUR 623,883,955 in order to issue 199,642,864 Series B Long Convertible Preferred Equity Certificates («Series B Long CPECs») with a nominal value of EUR 3.125 each;
- 5.3.4 EUR 349,944,375 in order to issue 111,982,200 Series C Short Convertible Preferred Equity Certificates («Series C Short CPECs») with a nominal value of EUR 3.125 each.
- (Series A Long CPECs, Series B Long CPECS and Series C Short CPECs being collectively referred to as the «CPECs»).»

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend article 10 of the Articles of Association in relation to the nomination of candidates for appointment as a manager, which shall now read as follows:

10. «Art. 10. Board of Managers

- 10.1 The Board shall be composed of nine members (each a «Manager»).
- 10.2 The Managers shall be appointed by the general meeting of Shareholders.
- 10.3 The following shall apply to the appointment of the members of the Board, it being understood that the right of a Shareholder to nominate for appointment a certain number of Managers only applies if and when such Shareholder and its Affiliates collectively hold at least 5% of the issued Shares:
- 10.3.1 KKR 1 is entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) Managers (being understood that KKR European Fund, Limited Partnership shall be entitled to nominate for appointment two (2) Managers)
- 10.3.2 KKR 3 is entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) Managers (being understood that KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership shall be entitled to nominate for appointment two (2) Managers)
- 10.3.3 Cinven Funds are entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) Managers (being understood that Third Cinven US (No.4) Limited Partnership shall be entitled to nominate for appointment one (1) Manager)
- 10.3.4 Permira Funds are entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) Managers (being understood that Permira Europe III L.P. 1 shall be entitled to nominate for appointment one (1) Manager)
- 10.3.5 AlpInvest is entitled from time to time to nominate for appointment at least two (2) candidates out of which the general meeting of Shareholders of the Company shall appoint one (1) Manager.
- 10.4 The right to nominate candidates as set forth above is personal to each Shareholder entitled to do so and may not be assigned by any such Shareholder as part of a Transfer or otherwise without the consent of the general meeting of Shareholders provided that each Shareholder shall be permitted to assign such right to one or more of its VCOC Affiliates.
- 10.5 If a Shareholder nominates for appointment as a Manager a candidate who is not a director, manager officer or employee of the Shareholder Reference Party to such Shareholder or to the Shareholder Fund that owns such Shareholder, as the case may be, then such candidate shall be subject to the prior approval of a majority of the disinterested Managers.
- 10.6 One of the Managers nominated for appointment by KKR shall be elected by the Board as chairman (the «Chairman»).
- 10.7 Each Shareholder entitled to nominate candidates for appointment as Managers shall also be entitled, by notice in writing to the Company and to the other Shareholders, at any time or from time to time, to request the removal, with or without cause, by the general meeting of the Shareholders of any Manager appointed on its nomination and to nominate for appointment in place thereof another individual to serve as Manager of the Company, in accordance with articles 10.1 to 10.3.
 - 10.8 The Managers need not be Shareholders. The Managers are eligible for re-appointment.»

Fifth resolution

The shareholders resolve to appoint the following persons as new Managers of the Company with immediate effect and for an undetermined period:

- Mr Dominic Murphy, investment director, residing at Hertfordshire, United Kingdom;
- Mr Guy Davison, venture capitalist, residing at East Sussex, United Kingdom;
- Mr Robert Van Goethem, investment advisor, residing at St-Germain-en-Laye, France; and
- Mr Laurence McNairn, chartered accountant, residing at Guernsey, Channel Islands.

Sixth resolution

Following the above resolutions, the shareholders resolve to amend and restate the Articles of Association in their entirety, as follows:

$\hbox{$\tt @Corporate objectives - Duration - Name - Registered office} \\$

1. Art. 1er. Form, Corporate Name

- 1.1 The entity to which the present articles of incorporation relate is a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).
 - 1.2 The Company will exist under the corporate name VICTORIA HOLDING, S.à r.l.



2. Art. 2. Corporate objectives

- 2.1 The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises, including but not limited to limited partnerships; to acquire any shares, warrants, securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets to perform transactions which are necessary or useful to fulfill its objectives as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.
- 2.2 The Company may borrow and raise funds for the purpose listed above, except by way of a public offering of securities.
- 2.3 The Company may also perform all commercial, technical and financial operations in connection with or related to the above-mentioned objectives.

3. Art. 3. Duration

- 3.1 The Company is formed for an unlimited period.
- 3.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.

4. Art. 4. Registered office

- 4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.
- 4.2 The Board is authorised to change the registered address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.
- 4.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 4.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board.
 - 4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

5. Art. 5. Corporate Capital

- 5.1 The share capital is fixed at EUR 251,225 (two hundred fifty-one thousand two hundred twenty-five Euro) represented by 10,049 (ten thousand forty-nine) Shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.
- 5.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with Article 17 of the Articles.
- 5.3 The Company has an un-issued but authorised share capital of a maximum amount of EUR 999,999,975 (nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five Euro) to be used as follows:
- 5.3.1 EUR 260,450 in order to issue 10,418 new Shares («New Shares») of the same nominal value as the Shares in issue:
- 5.3.2 EUR 25,911,195 in order to issue 8,291,576 Series A Long Convertible Preferred Equity Certificates («Series A Long CPECs») with a nominal value of EUR 3.125 each;
- 5.3.3 EUR 623,883,955 in order to issue 199,642,864 Series B Long Convertible Preferred Equity Certificates («Series B Long CPECs») with a nominal value of EUR 3.125 each;
- 5.3.4 EUR 349,944,375 in order to issue 111,982,200 Series C Short Convertible Preferred Equity Certificates («Series C Short CPECs») with a nominal value of EUR 3.125 each.
- (Series A Long CPECs, Series B Long CPECS and Series C Short CPECs being collectively referred to as the «CPECs»).
- 5.4 The Board is authorised to issue the New Shares and the CPECs in one or several times, within the limits of the authorised share capital as described here above, and in favour of the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the Law.
- 5.5 This authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the extraordinary general meeting of Shareholders held on 1st July 2004.
- 5.6 At any time in the future, the Board is authorised to increase the share capital of the Company by either issuing New Shares or by converting CPECs into Shares.
- 5.7 In particular, the Board may issue additional Shares with a premium, the amount and the allocation of which will be established by the Board in compliance with the terms and conditions of the CPECs or the New Shares, as the case may be.
- 5.8 The Board may delegate to any duly authorised Person the duties of accepting the conversion election. The Board shall designate the Person to whom a power of attorney is granted to have the increase of share capital and the issue



of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Board, the above power of attorney and the subscription of the Shares.

- 5.9 Each time an increase of share capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Board, this Article 5 shall be deemed to be amended accordingly.
 - 5.10 The Company may repurchase any issued Shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Share premium account

- 6.1 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred.
- 6.2 The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Share which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

7. Art. 7. Shares

- 7.1 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares that have been issued.
- 7.2 Shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole Person as their representative before the Company.

8. Art. 8. Pre-emptive rights

- 8.1 If the Company shall propose to issue any New Securities to, or enter into any contracts, commitments, agreements, understandings or arrangements of any kind relating to the issuance of any New Securities with, any Person, then each Shareholder shall have the right (the «Pre-emptive Right») to subscribe up to the number of New Securities, at the same price and on the same terms as each other Shareholder, such that such Shareholder would, after the issuance of all such New Securities, hold the same proportionate interest of the issued and then outstanding Shares as was held, directly or indirectly, by such Shareholder immediately prior to the issuance of such New Securities (the «Proportionate Percentage»), provided, however, that only each of KKR, the Cinven Funds and the Permira Funds shall have a Preemptive Right in connection with any issuance of new Shares in connection with the repayment of the MPP Funding Loan and, therefore, for the exercise of their respective Pre-emptive Right for such issuance, their respective Proportionate Percentages shall be calculated excluding the Shares held by any Shareholder other than KKR, the Cinven Funds and the Permira Funds.
- 8.2 The Company shall give each Shareholder written notice of its intention to issue New Securities, describing the type of New Securities, the price and the general terms and conditions upon which the Company proposes to issue the same. Each Shareholder shall have 14 days from the giving of such notice to agree to subscribe for all (or any part) of its Proportionate Percentage of New Securities for the price and upon the terms and conditions specified in the notice by giving written notice to the Company and stating therein the quantity of New Securities to be subscribed; provided that, a Shareholder may, by written notice to the Company, elect to subscribe for, in addition to its Proportionate Percentage of such New Securities, all or any portion of the New Securities (if any) with respect to which other Shareholders fail to exercise their Pre-emptive Rights under article 8.1. In the event that one or more Shareholders fail to exercise their respective Pre-emptive Rights in connection with any issuance of New Securities («Non-Subscribing Shareholders»), then each Shareholder that has exercised its Pre-emptive Right in connection therewith shall have the right to subscribe up to its proportionate share of the New Securities not subscribed by the Non-Subscribing Shareholders based on the number of Shares then held by such Shareholder divided by the total number of Shares then held by all of the Shareholders that desire to subscribe the New Securities issued but not subscribed by the Non-Subscribing Shareholders (which process shall be repeated in successive rounds until all of the New Securities proposed to be issued are taken up by the Shareholders).
- 8.3 If the Shareholders fail to exercise their Pre-emptive Rights to subscribe for all of the New Securities that the Company intends to issue within such 14 days, the Company shall have 120 days thereafter to sell that number of the New Securities in respect of which such Shareholders' Pre-emptive Rights were not exercised at a price and upon general terms and conditions no more favourable to the purchasers thereof than specified in the Company's notice to the Shareholders pursuant to articles 8.1 and 8.2. If the Company has not sold such number of the New Securities within such 120 days, the Company shall not thereafter issue or sell any New Securities without again offering each Shareholder the right to subscribe for its Proportionate Percentage of the New Securities in the manner provided above.

9. Art. 9. Transfer of shares

- 9.1 Limitations on Transfer
- 9.1.1 Without prejudice of the provisions of the Law, no Shareholder may transfer any Shares other than in accordance with the provisions of these Articles. In the event of any purported Transfer by a Shareholder of any Share in violation of these Articles, such purported Transfer will be void and of no effect, and the Company will not give effect to any such Transfer.
- 9.1.2 No Transfers of Shares shall be permitted hereunder, other than Permitted Transfers (as defined below), prior to the earlier of the fifth anniversary of the Settlement Date and an IPO, unless such Transfer has been approved by the general meeting of Shareholders, provided, however, that the transferring Shareholder (or any Shareholder that is Affiliated with such transferring Shareholder) shall not be entitled to vote on such matter and then only in accordance with this Article 9, provided, however, that following the fifth anniversary of the Settlement Date and prior to an IPO, Transfers of Shares may be made without such approval by the general meeting of Shareholders but still only in accordance with this Article 9, provided, further, however, that following an IPO, no transfer of Shares may be made, other than Permitted Transfers, unless such Transfer is made in accordance with this Article 9.



- 9.1.3 It is acknowledged that the Company will have to be converted into a form of a company which allows the offering of shares to the public and their listing to a stock exchange («Public Company») before an IPO and that any provision of these Articles that relate to an IPO will apply after the conversion of the Company into a Public Company.
 - 9.2 Permitted Transfers
- 9.2.1 The following Transfers (each, a «Permitted Transfer») shall be permitted without the prior consent of the general meeting of Shareholders:
- (i) any Transfer of Shares by a Shareholder to (x) any Person that is a Wholly-Owned Subsidiary or any Person that owns such Shareholder or (y) any Person that is a Wholly-Owned Subsidiary of the Shareholder Fund or Shareholder Funds that own such Shareholder on the date hereof (such Person, a «Permitted Transferee» of such Shareholder), provided that such Shareholder and such Person shall agree in a written instrument to which the Company is a party that such Person shall re-Transfer to such Shareholder (or to another Permitted Transferee of such Shareholder) all of the Shares Transferred to such Person immediately upon such Person ceasing to be a Permitted Transferee of such Shareholder:
 - (ii) any Transfer of Shares pursuant to article 9.3;
 - (iii) any Transfer of Shares pursuant to a Drag-Along Sale in accordance with article 9.4;
 - (iv) any Transfer of Shares pursuant to a Tag-Along Sale in accordance with article 9.5.; and
- (v) any Transfer of Shares by Cinven Nominees Limited to (I) any entity that is advised by Cinven Limited and is wholly owned by one or more Persons who, prior to such Transfer, are beneficial owners of all or part of the shares of Cinven Nominees Limited or (II) any individual who, prior to such Transfer, is the beneficial owner of all or part of the shares of Cinven Nominees Limited.
 - 9.3 Syndication of Shares
- 9.3.1 Prior to the first anniversary of the Settlement Date (which period shall be extended, if necessary, for any regulatory approval that may be required), KKR shall have the right on one or more occasions («Syndication Right») to Transfer its Shares to one or more Third Parties (each, a «New Shareholder»). Notwithstanding anything in this article 9.3.1 or otherwise to the contrary, KKR shall not Transfer any Shares pursuant to its Syndication Right such that, following consummation of such Transfer, KKR and Alplnvest would hold collectively less than 50% of the aggregate number of Shares held by them on the Settlement Date.
 - 9.4 Drag-Along Rights
- 9.4.1 If one or more Shareholders (which during the first three years following the Settlement Date must include KKR) holding more than 50% of the total number of Shares outstanding (in such capacity, collectively the «Dragging Shareholder») desires to Transfer to a Third Party (a «Drag-Along Purchaser») in a bona fide arm's length transaction or a series of related transactions more than 50% of the total number of Shares then outstanding (a «Drag-Along Sale»), each other Shareholder (a «Dragged Shareholder») shall, if required by the Dragging Shareholder in accordance with the provisions of article 9.4.2, Transfer to the Drag-Along Purchaser a pro rata portion of its Shares (based on the number of Shares proposed to be Transferred by the Dragging Shareholder stated as a percentage of the total number of Shares then held by the Dragging Shareholder) on the same terms and conditions (including purchase price per Share, purchase price adjustments, form of consideration, time of payment, escrow funding arrangements, representations, warranties, covenants, indemnities and other agreements in each case that pertain specifically to itself, provided that (x) if the Drag-Along Sale involves a direct Transfer of Shares by the Shareholders, such representations and warranties shall not be broader in scope than what is customary for a sale transaction of this type and size executed by the Shareholder Funds that own the Dragging Shareholder, unless, in the good faith determination of the Dragging Shareholder, the Drag-Along Sale would not be consummated unless such representations and warranties are included or the terms and conditions of the Drag-Along Sale, taken as a whole, would be more favourable to all of the Shareholders if such representations and warranties are included, and (y) all representations, warranties and indemnities shall be made by the Dragging Shareholder and the Dragged Shareholders severally and not jointly) that apply to the Transfer by the Dragging Shareholder pursuant to the Drag-Along Sale.
- 9.4.2 The Dragging Shareholder may require each Dragged Shareholder to Transfer up to a pro rata portion of its Shares to a Drag-Along Purchaser in connection with a Drag-Along Sale by giving written notice to such Dragged Shareholder within five Business Days following the Dragging Shareholder's acceptance of a bona fide binding offer from a Drag-Along Purchaser in respect of a Drag-Along Sale, but no later than fifteen Business Days prior to the closing date for such Drag-Along Sale (a «Drag-Along Notice»). The Drag-Along Notice shall (x) indicate that the Dragging Shareholder requires that such Dragged Shareholder Transfer a pro rata portion of its Shares to the Drag-Along Purchaser in connection with the Drag-Along Sale pursuant to the provisions hereof and (y) provide the name of the Drag-Along Purchaser, specify the number of Shares proposed to be Transferred by the Dragging Shareholder (including as a percentage of the total number of Shares then held by the Dragging Shareholder) and describe the principal terms and conditions of the Drag-Along Sale. The Dragging Shareholder will deliver or cause to be delivered to each Dragged Shareholder copies of all definitive transaction documents relating to the Drag-Along Sale promptly after the same become available. Each Dragged Shareholder shall take all actions reasonably necessary, desirable or appropriate to consummate the Drag-Along Sale, as requested by the Dragging Shareholder, including executing powers of attorney reasonably necessary or appropriate to facilitate closing the Drag-Along Sale. If and to the extent the costs and expenses incurred by the Dragging Shareholder and/or each Dragged Shareholder in connection with the Drag-Along Sale (collectively, «Drag-Along Sale Costs») are not reimbursed or paid by the Drag-Along Purchaser, the Dragging Shareholder and each Dragged Shareholder will be responsible for its pro rata share of the Drag-Along Sale Costs, provided that the engagement by any Dragged Shareholder of any professional adviser in connection with the Drag-Along Sale, other than legal counsel, shall not be reimbursable. Each Dragged Shareholder agrees to permit the Dragging Shareholder to cal-



culate total Drag-Along Sale Costs, to determine the pro rata participation of such costs, and to deduct such pro rata amounts from any proceeds payable pursuant to article 9.4.1 above.

- 9.5 Tag-Along Rights
- 9.5.1 In the event any Shareholder (the «Tag-Along Seller») proposes to Transfer any of its Shares other than in (x) any Permitted Transfer (other than a Permitted Transfer pursuant to article 9.2.1 (iv)); or (y) any Transfer by the Company (a «Tag-Along Sale») to any Person (a «Tag-Along Purchaser»), then the Tag-Along Seller shall give written notice (a «Tag-Along Notice») to each other Shareholder and each other Person that has a tag-along right in respect of any Shares in connection with such Tag-Along Sale (collectively, «Tag-Along Beneficiaries») within five Business Days after the execution of the definitive agreement relating to the Tag-Along Sale, which notice shall (x) indicate that the Tag-Along Seller is notifying each such other Shareholder of the opportunity to Transfer its Shares to the Tag-Along Purchaser in connection with the Tag-Along pursuant to the provisions hereof and (y) provide the name of the Tag-Along Purchaser, specify the number of Shares proposed to be purchased by the Tag-Along Purchaser and the number of Shares proposed to be Transferred by the Tag-Along Seller and describe the principal terms and conditions of the Tag-Along Sale (the «Tag-Along Offer»). Subject to the provisions of article 9.5.2, each Tag-Along Beneficiary shall be entitled to require the Tag-Along Seller to procure that the Tag-Along Purchaser purchases from such Tag-Along Beneficiary the number of Shares equal to its Tag-Along Portion, as described below, on the same terms and conditions (including purchase price per Share, purchase price adjustments, form of consideration, time of payment, escrow funding arrangements, representations, warranties, covenants, indemnities and other agreements in each case that pertain specifically to itself, provided that all representations, warranties and indemnities shall be made by the Tag-Along Seller and the Tagging Persons (as defined below) severally and not jointly) that apply to the Transfer by the Tag-Along Seller pursuant to the Tag-Along Sale. The Tag-Along Seller will deliver or cause to be delivered to each Tag-Along Beneficiary copies of all transaction documents relating to the Tag-Along Sale promptly after the same become available.
- 9.5.2 Each Tag-Along Beneficiary may exercise the right described above (a «Tag-Along Right»), by written notice («Tag-Along Response Notice») given to the Tag-Along Seller and the Company no later than ten Business Days after its receipt of the Tag-Along Notice (the «Tag-Along Notice Period;» each Tag-Along Beneficiary which timely so notifies the Tag-Along Seller, a «Tagging Person»). The number of Shares which the Tag-Along Seller and each Tagging Person may include in the Tag-Along Sale shall be calculated as follows:
- (w) if the aggregate number of Shares proposed to be Transferred by the Tag-Along Seller and all Tagging Persons in such Tag-Along Sale as set forth in the Tag-Along Notice and the Tag-Along Response Notices does not exceed the number of Shares that the Tag-Along Purchaser is willing to purchase, then the Tag-Along Seller and each Tagging Person may sell the number of Shares as set forth in the Tag-Along Notice (in the case of the Tag-Along Seller) or its Tag-Along Response Notice (in the case of a Tagging Person);
- (x) if the aggregate number of Shares proposed to be Transferred by the Tag-Along Seller and all Tagging Persons in such Tag-Along Sale as set forth in the Tag-Along Notice and the Tag-Along Response Notices exceeds the number of Shares that the Tag-Along Purchaser is willing to purchase, then the Tag-Along Seller and each Tagging Person shall be entitled to include in the Tag-Along Sale only up to the lesser of (i) its Tag-Along Portion of Shares and (ii) the number of Shares proposed to be Transferred by it as specified in the Tag Along Offer (in the case of the Tag-Along Seller) or in its Tag-Along Response Notice (in the case of a Tagging Person) (the «Maximum Allocation»);
- (y) if any Shares remain unallocated after applying the cut-back requirement in clause (x) above, then such unallocated Shares shall be allocated pro rata based on the total number of Shares proposed to be included by the Tag-Along Seller and each Tagging Person if such Person shall have elected to sell more than its Tag-Along Portion in the Tag-Along Notice (in the case of the Tag-Along Seller) or its Tag-Along Response Notice (in the case of a Tagging Person), but in no event shall any such Person be required to sell more than its Maximum Allocation; and
- (z) for the purposes of this article 9.5, «Tag-Along Portion» means, for the Tag-Along Seller or any Tagging Person in connection with any Tag-Along Sale, the number of Shares proposed to be acquired by the Tag-Along Purchaser multiplied by a fraction, the numerator of which is the number of Shares owned by the Tag-Along Seller or the Tagging Person, as the case may be, and the denominator of which is the total number of Shares owned by the Tag-Along Seller and all Tagging Persons.

Subject to the provisions of article 9.5.4, delivery of a Tag-Along Response Notice by a Tagging Person shall constitute an irrevocable acceptance of the Tag-Along Offer by such Tagging Person. Subject to the provisions of article 9.5.4, at the termination of the Tag-Along Notice Period, if a Tag-Along Beneficiary shall not have elected to participate in the Tag-Along Sale by delivery of a Tag-Along Response Notice, such Tag-Along Beneficiary shall be deemed to have waived its Tag-Along Rights in respect of such Tag-Along Sale.

- 9.5.3 Each Tag-Along Response Notice shall include wire transfer instructions for payment of any cash consideration as part of the purchase price for the Shares to be Transferred in such Tag-Along Sale. Each Tagging Person shall deliver to the Tag-Along Seller (or its designated agent), no later than five Business Days prior to the proposed closing date for the Tag-Along Sale, a power of attorney authorizing the Tag-Along Seller to Transfer such Shares on the terms set forth in the Tag-Along Notice, together with any other documents necessary to Transfer rights and title to the Shares. Failure to deliver such documents in time shall result in forfeiture of the Tag-Along Right and a re-determination of the Tag-Along Portion attributable to the other Shareholders, if applicable, if such failure materially adversely affects the ability of the Tag-Along Seller and other Tagging Persons to close the Tag-Along Sale as and when contemplated.
- 9.5.4 In the event of a material change of the Tag-Along Offer (it being understood that any increase of the price payable per Share by more than 5% of the original price shall be deemed a «material beneficial change» and any decrease of the price payable shall be deemed a «material adverse change»), the Tag-Along Seller shall (i) (if such change is a material adverse change) give written notice of such change to each Tagging Person, which shall have the right to revoke its election to participate in the Tag-Along Sale by providing written notice to the Company within ten Business Days



of receiving the notice of the change in terms, or (ii) (if such change is a material beneficial change) give written notice of such change to each Tag-Along Beneficiary, which shall have the right to participate in the Tag-Along Sale, in each case, by providing written notice to the Company within ten Business Days of receiving the notice of the change in terms. Any allocation determined in accordance with paragraph (ii) above will be redetermined following any such material change.

9.5.5 The Tag-Along Seller shall Transfer or cause to be Transferred, on behalf of itself and as attorney for any Tagging Person pursuant to the relevant power-of-attorney in favor of the Tag-Along Seller, the Shares of the Tag-Along Seller and all Tagging Persons elected to be Transferred on the closing date specified in the Tag-Along Offer (as may be extended in accordance therewith, the «Tag-Along Sale Settlement Date»). Concurrently with the consummation of the Tag-Along Sale, (i) the Tag-Along Seller shall notify the Tagging Persons thereof (including identifying the manner of delivery for any non-cash consideration), and (ii) the total consideration due to each Tagging Person shall, subject to the provisions set forth in clause (vii) below, be remitted to such Tagging Person, with the cash portion of the purchase price paid by wire transfer of immediately available funds in accordance with the wire transfer instructions provided by each Tagging Person in its Tag-Along Response Notice.

9.5.6 If, on the Tag-Along Sale Settlement Date, the Tag-Along Sale is not consummated for any reason, (i) the Tag-Along Seller (or its designated agent) shall return to each Tagging Person, to the extent previously provided, the limited power-of-attorney that such Tagging Person delivered for Transfer pursuant to this clause and any other documents executed by the Tagging Persons in connection with the proposed Tag-Along Sale, and (ii) no Shareholder shall conduct any Transfer of any of its Shares without again complying with this article 9.5, if and to the extent applicable. Notwith-standing anything contained in this article 9.5, there shall be no liability on the part of the Tag-Along Seller to the Tagging Persons if the Tag-Along Sale is not consummated for any reason. Subject to the terms of any definitive transaction agreements executed in connection with a Tag-Along Sale, the decision of whether to effect a Transfer of Shares pursuant to this article 9.5 by the Tag-Along Seller, or to terminate any such transaction prior to consummation, is in the sole and absolute discretion of the Tag-Along Seller.

- 9.5.7 The rights and obligations of the Tag-Along Seller and/or Tagging Persons in respect of a Tag-Along Sale are subject to the following additional conditions:
- (x) each Tagging Person shall take all such actions as may be reasonably necessary, desirable or appropriate to consummate the Tag-Along Sale, as requested by the Tag-Along Seller;
- (y) each Tagging Person shall be bound by the same terms and conditions (to the extent set forth in the penultimate sentence of article 9.5.1) that apply to the Transfer by the Tag-Along Seller pursuant to the Tag-Along Sale;
- (z) if and to the extent the costs and expenses incurred by the Tag-Along Seller and/or each Tagging Person in connection with the Tag-Along Sale (collectively, «Tag-Along Sale Costs») are not reimbursed or paid by the Tag-Along Purchaser, the Company shall reimburse and/or pay the Tag-Along Sale Costs to the fullest extent permitted by law. The Tag-Along Seller and each Tagging Person will be responsible for its pro rata share (based on the number of Shares actually Transferred by it relative to the total number of Shares actually Transferred in such Tag-Along Sale) of the Tag-Along Sale Costs to the extent not so paid, provided that the engagement by any Tagging Person of any professional adviser in connection with the Tag-Along Sale, other than legal/tax counsel, shall not be reimbursable. Each Tagging Person agrees to permit the Tag-Along Seller to calculate total Tag-Along Sale Costs, to determine the pro rata participation of such costs, and to deduct such pro rata amounts from any proceeds payable pursuant to article 9.5.5 above.

Management

10. Art. 10. Board of Managers

- 10.1 The Board shall be composed of nine members (each a «Manager»).
- 10.2 The Managers shall be appointed by the general meeting of Shareholders.
- 10.3 The following shall apply to the appointment of the members of the Board, it being understood that the right of a Shareholder to nominate for appointment a certain number of Managers only applies if and when such Shareholder and its Affiliates collectively hold at least 5% of the issued Shares:
- 10.3.1 KKR 1 is entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) Managers (being understood that KKR European Fund, Limited Partnership shall be entitled to nominate for appointment two (2) Managers)
- 10.3.2 KKR 3 is entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) Managers (being understood that KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership shall be entitled to nominate for appointment two (2) Managers)
- 10.3.3 Cinven Funds are entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) Managers (being understood that Third Cinven US (No.4) Limited Partnership shall be entitled to nominate for appointment one (1) Manager)
- 10.3.4 Permira Funds are entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint two (2) Managers (being understood that Permira Europe III L.P. 1 shall be entitled to nominate for appointment one (1) Manager)
- 10.3.5 Alplnvest is entitled from time to time to nominate for appointment at least two (2) candidates out of which the general meeting of Shareholders of the Company shall appoint one (1) Manager.
- 10.4 The right to nominate candidates as set forth above is personal to each Shareholder entitled to do so and may not be assigned by any such Shareholder as part of a Transfer or otherwise without the consent of the general meeting of Shareholders provided that each Shareholder shall be permitted to assign such right to one or more of its VCOC Affiliates.
- 10.5 If a Shareholder nominates for appointment as a Manager a candidate who is not a director, manager officer or employee of the Shareholder Reference Party to such Shareholder or to the Shareholder Fund that owns such Shareholder.



holder, as the case may be, then such candidate shall be subject to the prior approval of a majority of the disinterested Managers.

10.6 One of the Managers nominated for appointment by KKR shall be elected by the Board as chairman (the «Chairman»).

10.7 Each Shareholder entitled to nominate candidates for appointment as Managers shall also be entitled, by notice in writing to the Company and to the other Shareholders, at any time or from time to time, to request the removal, with or without cause, by the general meeting of the Shareholders of any Manager appointed on its nomination and to nominate for appointment in place thereof another individual to serve as Manager of the Company, in accordance with articles 10.1 to 10.3.

10.8 The Managers need not be Shareholders. The Managers are eligible for re-appointment.

11. Art. 11. Powers of the Board of Managers

11.1 In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the joint signature of two Managers one of which must be a Manager nominated for appointment by KKR.

11.2 The Board is authorised to delegate by resolution the daily management of the Company's business, as well as the powers to represent the Company towards the third parties in relation to the daily management, to one or more Managers or third parties who need not be Shareholders.

The Board may delegate any special power to one or more proxy holders, selected from its members or not, either Shareholders or not. The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

11.3 None of the Managers shall be entitled to receive any severance payments upon his removal, resignation or otherwise vacating his position as Manager.

12. Art. 12. Meetings and decisions of the Board

- 12.1 The Chairman will preside at all meetings of the Board except that in his absence, the Board may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.
- 12.2 The Board will meet as often as it deems necessary or appropriate or upon the request of the Chairman. Any two Managers may request that the Chairman call a meeting of the Board to discuss any matters requiring action or consideration by the Board and, upon receipt of any such request, together with a description of the reason for the meeting and any supporting materials necessary or appropriate for the Managers to prepare for such meeting, the Chairman will call such meeting as soon as reasonably practicable, provided, however, that the Chairman will not be required to call any such meeting if a meeting of the Board was held within four weeks prior to such request and such matter was raised at such prior meeting or if a meeting is scheduled to be held within four weeks after such request.
- 12.3 The Board may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. A Manager can be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney. A Manager can represent one or more of his fellow members.
 - 12.4 The Board shall meet whenever required.
- 12.5 The Board can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers is present or represented by proxies or powers of attorney, provided that a meeting of the Board shall not be quorate unless at least one Manager nominated by each of KKR, the Cinven Funds and the Permira Funds is present (in person or by telephone or by proxy or power of attorney). If a quorum is not present at a meeting of the Board, the Managers present at such meeting shall require that the meeting be adjourned and reconvened on a date at least two Business Days following the time of such adjourned meeting. The quorum for such reconvened meeting shall require the presence (in person or by telephone or by proxy or power of attorney) of a majority of the Managers.
- 12.6 The Board shall be deemed to meet together if, being in separate locations, they are nonetheless linked by conference telephone or other communication equipment which allows those participating to hear and speak to each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the Managers having participated.
- 12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board.
- 12.8 Without prejudice to article 12.9 below, and save as otherwise provided herein, decisions of the Board shall be taken by simple majority vote of the Managers present or represented at a meeting of the Board for which there is a quorum, and each Manager shall have one vote (provided that, for avoidance of doubt, a Manager representing one or more absent Managers by proxy or power of attorney shall be entitled to cast the vote of each such absent Manager). In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote. Decisions of the Board may be taken or ratified by unanimous written consent.
- 12.9 The Board shall not, take or agree or commit to take, or cause the Company to take or to agree or commit to take any action in respect of the matters set out in article 17.2, without the prior approval of Shareholders representing 95% of the share capital of the Company



13. Art. 13. Conflict of interests

A Manager shall abstain from the vote of the Board on any Related Party Transaction in respect of which such Shareholder or any Affiliate thereof is a Related Party. Such Manager shall not be entitled to receive Board materials relating to a Related Party Transaction or to participate in Board deliberations relating to a Related Party Transaction if such receipt or participation would create a conflict of interest for the Related Party.

14. Art. 14. Observer

14.1 Each group of Affiliated Shareholders that has the right to nominate one or more Managers shall have the right to designate (and remove) one observer to the Board, provided that such observer shall only be entitled to attend any meeting of the Board at which one or more of the Managers nominated by such group of Affiliated Shareholders does not attend. An observer shall not be entitled to participate in or observe any Board deliberations in which the Manager(s) nominated by the group of Affiliated Shareholders that designated such observer are not entitled to participate pursuant to Article 13.

14.2 If an observer is entitled to attend a Board meeting and sufficient advance notice is provided to the Chairman of such observer's intention to attend such meeting, such observer shall be entitled to receive the same documentation (including, without limitation, the agenda, minutes, committee reports and any other documentation) for such meeting as is given to the Managers.

14.3 An observer shall not have the right to vote on any matter under consideration by the Board. If a group of Affiliated Shareholders designates as an observer to the Board an individual who is not a director, manager, officer or employee of the Shareholder Reference Party of each Shareholder in such group of Affiliated Shareholders or to a Shareholder Fund that owns any such Shareholder (as the case may be), then such individual shall be subject to the prior approval of a majority of the disinterested Managers.

15. Art. 15. Committees

The Board may create any committee thereof as such Board deems necessary, appropriate or desirable.

16. Art. 16. Liability of Managers

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his duties under these Articles and under applicable law.

The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud or intentional misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which a Manager may be entitled.

Shareholders decisions

17. Art. 17. Shareholders decisions

17.1 Without prejudice of article 17.2, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing a simple majority of the share capital of the Company present at a duly convened meeting of the Shareholders. The meeting of the Shareholders will not be quorate unless a majority of the share capital is present.

17.2 The Company shall not take, or agree or commit to take any of the following actions without a prior affirmative vote of the Shareholders representing 95% of the share capital of the Company:

17.2.1 any amendment to the Articles that would materially adversely affect Shareholders generally; and 17.2.2 any Related Party Transaction.

Financial year - Balance sheet

18. Art. 18. Financial year - Balance sheet

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

19. Art. 19. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

20. Art. 20. Distribution rights

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company.



Winding-up - Liquidation

21. Art. 21. Winding-up - Liquidation

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

22. Art. 22. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Definitions

«Affiliate» shall mean, with respect to any Person, another Person Controlled directly or indirectly by such first Person, Controlling directly or indirectly such first Person or directly or indirectly under the same Control as such first Person. «Affiliated» shall have a meaning correlative to the foregoing.

«Affiliated Shareholder» shall mean, with respect to any Shareholder, the other Shareholders that are Affiliated with such Shareholders.

«AlpInvest» and «AlpInvest Funds» shall mean AlpInvest Partners 2003 B.V, AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian II B.V. and AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian IIA B.V.

«Board» means the board of managers of the Company.

«Business Day» shall mean a day on which banks are open for business in Luxembourg, Amsterdam, London and New York (which, for avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in any of these cities).

«Cinven Funds» shall mean Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership and Cinven Nominees Limited.

«Control» shall mean with respect to a Person (other than an individual) (i) direct or indirect ownership of more than 50% of the voting rights of such Person, or (ii) the right to appoint the majority of the members of the board of directors (or similar governing body) or to manage on a discretionary basis the assets of such Person and, for avoidance of doubt, a general partner is deemed to control a limited partnership and, solely for the purposes of these Articles, a fund advised or managed directly or indirectly by a Person shall also be deemed to be controlled by such Person (and the terms «Controlling» and «Controlled» shall have meanings correlative to the foregoing).

«Indebtedness» shall mean, with respect to any Person, the principal of and premium (if any) in respect of indebtedness that has been incurred by such Person and which is still unpaid or otherwise outstanding.

«Information» shall mean the books and records of the Company and information relating to the Company, its properties, operations, financial condition and affairs.

«IPO» shall mean an initial public offering of equity of the Company (or any successor entity into which the Company has been converted), as determined by the general meeting of Shareholders.

«KKR» shall mean KKR 1 and KKR 3.

«KKR 1» shall mean Financière Victor I, S.à r.l.

«KKR 3» shall mean Financière Victor III, S.à r.l.

«KKR Funds» shall mean KKR European Fund, Limited Partnership, KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership and KKR Partners (International), Limited Partnership.

«MPP Fund Loan» shall mean the loan dated 1 July 2004 from KKR European Fund, Limited Partnership to Victoria Acquisition I B.V. in the amount of EUR 5,000,000 (five million Euro).

«New Securities» shall mean any shares or options, warrants or other securities or rights convertible or exchangeable into or exercisable for Shares; provided, however, that «New Securities» shall not include: (i) securities to be issued by the Company in connection with an IPO (ii) securities to be issued in connection with any pro rata stock split or stock dividend of the Company; (iii) securities to be issued as consideration for, or in connection with, an acquisition of any business or all or substantially all of such business's assets by the Company whether by merger or otherwise; (iv) securities to be issued in consideration for or in connection with a debt financing transaction (except for any such financing to be provided by or on account of any Shareholder or any Affiliate of a Shareholder); and (v) securities to be issued in connection with any employee equity incentive plan or similar benefit programs or agreements approved by the general meeting of Shareholders where the principal purpose is not to raise additional share capital.

«Permira Funds» shall mean Permira Europe III L.P. 1, Permira Europe III L.P. 2, Permira Europe III GmbH & Co KG, Permira Investments Limited and Permira Europe III Co-Investment Scheme.

«Person» shall mean a natural person, partnership, corporation, limited liability company, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity or organization.

«Related Party» shall mean the parties to a Related Party Transaction.

«Related Party Transaction» shall mean any transaction between, on the one hand, the Company and, on the other hand, any Shareholder or any Affiliate of any Shareholder (excluding the Company and its subsidiaries), provided however, that the following will not be deemed to be Related Party Transactions: (i) the Managers' fees and expenses (ii) any subscription of New Securities in accordance with a Pre-Emptive Right and (iii) any transaction that the Shareholders unanimously have agreed in writing is not a Related Party Transaction.

«Settlement Date» shall mean 5 July 2004.



«Shareholders» shall mean the shareholders of the Company.

«Shareholder Funds» shall mean KKR Funds, Cinven Funds, Permira Funds and AlpInvest Funds.

«Shareholder Reference Party» means (i) in respect of any KKR Fund, Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. or Kohlberg Kravis Roberts & Co. Ltd., (ii) in respect of any Alplnvest Fund, Alplnvest Partners N.V., (iii) in respect of any Cinven Fund, Cinven Limited and (iv) in respect of any Permira Fund, Permira Advisers Limited.

«Shares» shall mean the shares having a nominal value of EUR 25 each.

«Third Party» shall mean any Person that is not an Affiliate of any Shareholders.

«Transfer» shall mean a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a Person of a legal or beneficial interest in another Person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting or by operation of law.

«VCOC Affiliate» shall mean an Affiliate of a Shareholder that seeks to qualify for the «venture capital operating company» exemption under the «plan assets regulation» promulgated by the United States Department of Labor under the United States Employee Retirement Income Securities Act of 1974, as amended.

«Wholly-Owned Subsidiary» shall mean, with respect to any Person, any other Person of which 100% of its securities are owned at the time of determination, directly or indirectly, by such first Person (other than any equity required by any applicable law or regulation to be held by any other Person, such as manager's qualifying equity).»

The fees relating to this deed shall amount to two thousand euros, approximately.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société à responsabilité limitée VICTORIA HOL-DING, S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.716 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg, du 29 juin 2004, modifié par acte du même notaire du 1er juillet 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le Président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les dix mille quarante-huit (10.048) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- (1) Décision d'augmenter le capital social de la société par un montant de EUR 25 (vingt-cinq Euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 251,200 (deux cent cinquante et un mille deux cents Euro) à EUR 251.225 (deux cent cinquante et un mille deux cent vingt-cinq) Euro) par la création et l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro), et modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts.
 - (2) Décision d'inscrire la souscription et la libération des nouvelles parts sociales par apport en numéraire.
 - (3) Modification de l'article 5.3 des statuts relatif à la clause de capital autorisé.
 - (4) Modification de l'article 10 des Statuts relatif à la composition du conseil de gérance.
 - (5) Nomination de quatre gérants additionnels.
 - (6) Décision de modifier les Statuts.
 - (7) Divers.

Après approbation de ce qui précède, les associés ont pris les résolutions suivantes:



Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société par un montant de EUR 25 (vingt-cinq Euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 251.200 (deux cent cinquante et un mille deux cents Euro) à EUR 251.225 (deux cent cinquante et un mille deux cent vingt-cinq Euro) par la création et l'émission d'(1) une part sociale d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) et de modifier par conséquent l'article 5.1 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5.1. Capital social. Le capital social émis est fixé à EUR 251.225 (deux cent cinquante-et-un mille deux cent vingt-cinq Euro) représenté par 10.049 (dix mille quarante-neuf) Parts Sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune».

Deuxième résolution

Les associés décident d'inscrire les souscriptions suivantes:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions
1. FINANCIERE VICTOR III, S.à r.l.	souscrites 1
Total:	1

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire et dès lors la somme de EUR 25 (vingt-cinq Euro) se trouve à la disposition de la Société.

Les documents attestant du paiement ont été présentés devant le notaire instrumentant.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.3 des Statuts comme suit:

- «5.3 La Société dispose d'un capital autorisé non souscrit d'un montant maximal de EUR 999.999.975 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro), lequel sera employé comme suit:
- 5.3.1 EUR 260.450 pour l'émission de 10.418 nouvelles Parts (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale égale à celle des Parts existantes;
- 5.3.2 EUR 25.911.195 pour l'émission de 8.291.576 Titres Longs Convertibles en Parts Sociales (Long Convertible Preferred Equity Certificates) de Série A (les «CPECs Longs de Série A») ayant une valeur nominale de EUR 3,125 chacun:
- 5.3.3 EUR 623.883.955 pour l'émission de 199.642.864 Titres Longs Convertibles en Parts Sociales (Long Convertible Preferred Equity Certificates) de Série B (les «CPECs Longs de Série B») ayant une valeur nominale de EUR 3,125 chacun:
- 5.3.4 EUR 349.944.375 pour l'émission de 111.982.200 Titres Courts Convertibles en Parts Sociales (Short Convertible Preferred Equity Certificates) de Série C (les «CPECs Courts de Série C») ayant une valeur nominale de EUR 3,125 chacun:
- 5.3.5 (Les CPECs Longs de Série A, les CPECs Longs de Série B et les CPECs Courts de Série C étant qualifiés ensemble les «CPECs»).»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 10 des Statuts relatif à la proposition de candidats pour la nomination de Gérant comme suit:

10. «Art. 10. Conseil de gérance

- 10.1 Le Conseil de Gérance est composé de neuf gérants (chacun un «Gérant»).
- 10.2 Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés.
- 10.3 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés comme suit, étant entendu que le droit d'un Associé de proposer à la nomination un certain nombre de Gérants n'existe que si et lorsque cet Associé, ensemble avec ses Affiliés détient au moins 5% des Parts émises:
- 10.3.1 KKR 1 a le droit, de temps à autre, de proposer à la nomination au moins quatre (4) candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés devra en nommer deux (2) à la fonction de Gérant (étant entendu que KKR European Fund, Limited Partnership aura le droit de désigner comme candidats à la nomination deux (2) Gérants).
- 10.3.2 KKR 3 a le droit, de temps à autre, de proposer à la nomination au moins quatre (4) candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés devra en nommer deux (2) à la fonction de Gérant (étant entendu que KKR Millenium Fund (Overseas), Limited Partnership aura le droit de proposer deux (2) candidats à la nomination Gérant).
- 10.3.3 Les Fonds Cinven ont le droit de proposer de temps en temps à la nomination au moins quatre candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera deux (2) Gérants (étant entendu que Third Cinven US (No.4) Limited Partnership aura le droit de proposer à la nomination de Gérant un (1) candidat).
- 10.3.4 Les Fonds Permira ont le droit de proposer de temps en temps à la nomination au moins quatre (4) candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera deux (2) Gérants (étant entendu que Permira Europe III L.P 1 aura le droit de proposer à la nomination de Gérant un (1) candidat).
- 10.3.5 AlpInvest a le droit, de temps à autre, de proposer à la nomination au moins deux (2) candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés devra en nommer un (1) à la fonction de Gérant.
- 10.4 Le droit de proposer des candidats tel qu'exposé ci-dessus est un droit qui est personnel à chaque Associé ayant ce droit et ne peut être cédé par aucun des ces Associés sans l'accord de l'assemblée générale des Associés, étant entendu que chaque Associé est en droit de céder ce droit à un ou plusieurs de ses Affiliés VCOC.
- 10.5 Si un Associé propose à la nomination de la fonction de Gérant un candidat qui n'est ni un administrateur, ni un gérant, dirigeant ou un salarié du Partie Associée de Référence à la nomination de Gérant de cet Associé ou du Fonds



d'Associés qui détient cet Associé, selon le cas, alors ce candidat devra être approuvé préalablement par la majorité des Gérants désintéressés.

10.6 Un des candidats proposés à la nomination de la fonction de Gérant par KKR sera élu président (le «Président») par le conseil de gérance.

10.7 Chacun des Associés en droit de proposer des candidats à la nomination à la fonction de Gérant est également en droit de demander à l'assemblée générale des Associés, par un avis écrit donné à la Société et aux autres Associés, à tout moment et avec ou sans justification, la révocation de tout Gérant nommé suite à sa proposition et de proposer à la nomination en remplacement de ce Gérant un autre candidat aux fonctions de Gérant, conformément aux articles 10.1 à 10.3.

10.8 Les Gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les Gérants sont rééligibles.»

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes comme nouveaux Gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. Dominic Murphy, investment director, demeurant à Hertfordshire, Royaume-Uni;
- M. Guy Davison, venture capitalist, demeurant dans le East Sussex, Royaume-Uni;
- M. Robert Van Goethem, investment advisor, demeurant à St-Germain-en-Laye, France;
- M. Laurence McNairn, expert-comptable, demeurant à Guernsey, lles Anglo-Normandes.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les associés ont décidé de modifier les Statuts dans leur intégralité, lesquels seront alors rédigés comme suit:

«Objet - Durée - Dénomination - Siège

1. Art. 1er. Forme, Dénomination sociale

1.1 L'entité à laquelle se rapportent les présents Statuts coordonnés est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

1.2 La Société a comme dénomination VICTORIA HOLDING, S.à r.l.

2. Art. 2. Objet social

2.1 La Société à pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, comprenant mais non exclusivement des sociétés en commandite simple; l'acquisition de toutes actions, warrants, sûretés, de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties; de prêts de fonds, y compris les revenus d'emprunts et/ ou l'émission d'obligations à ses Affiliés ou à toute autre société. La Société peut également accorder des garanties et sûretés au bénéfice de tiers afin de garantir ses propres engagements ou les engagements de ses Filiales ou de toute autre société. La Société pourra nantir, céder, grever ou créer autrement une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs, réaliser toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à ses objets, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1925 sur les sociétés holding.

- 2.2 La Société peut emprunter et réunir des fonds en vue de réaliser les objets tels qu'énumérés à l'alinéa précédent, sauf par voie d'émission publique de titres.
- 2.3 La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières en rapport avec ses objets tel que précédemment décrits.

3. Art. 3. Durée de la Société

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de n'importe quels associés.

4. Art. 4. Siège social

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 4.2 Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.
- 4.3 Le siège de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 4.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.
 - 4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social émis est fixé à EUR 251.225 (deux cent cinquante-et un mille deux cents vingt-cinq Euro) représenté par 10.049 (dix mille quarante-neuf) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune.



- 5.2 Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'Article 17 des présents Statuts.
- 5.3 La Société dispose d'un capital autorisé non souscrit d'un montant maximal de EUR 999.999.975 (neuf cent quatre-vingt-dix neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro), lequel sera employé comme suit:
- 5.3.1 EUR 260.450 pour l'émission de 10.418 nouvelles Parts (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale égale à celle des Parts existantes;
- 5.3.2 EUR 25.911.195 pour l'émission de 8.291.576 Titres Longs Convertibles en Parts Sociales (Long Convertible Preferred Equity Certificates) de Série A (les «CPECs Longs de Série A») ayant une valeur nominale de EUR 3,125 chacun:
- 5.3.3 EUR 623.883.955 pour l'émission de 199.642.864 Titres Longs Convertibles en Parts Sociales (Long Convertible Preferred Equity Certificates) de Série B (les «CPECs Longs de Série B») ayant une valeur nominale de EUR 3,125 chacun:
- 5.3.4 EUR 349.944.375 pour l'émission de 111.982.200 Titres Courts Convertibles en Parts Sociales (Short Convertible Preferred Equity Certificates) de Série C (les «CPECs Courts de Série C») ayant une valeur nominale de EUR 3,125 chacun:
- (Les CPECs Longs de Série A, les CPECs Longs de Série B et les CPECs Courts de Série C étant qualifiés ensemble les «CPECs»).
- 5.4 Le conseil de gérance est autorisé à émettre les Nouvelles Parts et les CPECs en une seule fois ou en plusieurs étapes, dans les limites du capital social autorisé tel que décrit ci-avant et au profit des Associés existants ou de toute autre personne approuvée par les Associés par des résolutions adoptées en conformité avec l'article 189 alinéa 1 de la Loi.
- 5.5 Cette autorisation expire cinq ans suivant le jour de la publication de l'assemblée générale extraordinaire des Associés tenue en date du 1er juillet 2004.
- 5.6 A tout moment dans l'avenir le conseil de gérance est autorisé à augmenter le capital de la Société, soit en émettant des Nouvelles Parts, soit en convertissant les CPECs en Parts Sociales.
- 5.7 En particulier, le conseil de gérance est autorisé à émettre des Parts supplémentaires avec une prime d'émission dont le montant et l'affectation seront déterminés par le conseil de gérance en conformité avec les conditions prévues par les CPECs ou les Nouvelles Parts, selon le cas.
- 5.8 Le conseil de gérance peut déléguer à toute Personne dûment autorisée la charge de l'acceptation des options de conversion. Le conseil de gérance devra désigner la Personne à laquelle mandat a été donné de faire constater, pardevant notaire et par acte authentique l'augmentation du capital social et l'émission de Parts Sociales sur la base de tous les documents mettant en évidence la décision du conseil de gérance, le mandat mentionné ci-avant ainsi que la souscription des Parts.
- 5.9 Chaque fois qu'une augmentation du capital social a été constatée par acte notarié suite à la décision du conseil de gérance, le présent Article 5 devra être considéré comme modifié en conséquence.
 - 5.10 La Société peut racheter des Parts Sociales quelconques dans les limites prévues par la Loi.

6. Art. 6. Compte de prime d'émission

- 6.1 En plus du capital social, un compte pourra être établi sur lequel sera transférée toute prime payée sur les Parts Sociales en plus de leur valeur nominale.
- 6.2 Le montant du compte de prime pourra être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société rachèterait à ses Associés, pour compenser toute perte réalisée, pour être distribué aux Associés ou pour être affecté à la réserve légale.

7. Art. 7. Parts sociales

- 7.1 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction de l'actif et des bénéfices en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales émises.
- 7.2 Les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule Personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

8. Art. 8. Droit préférentiel de souscription

- 8.1 Si la Société propose d'émettre de Nouveaux Titres ou de passer des contrats, engagements, accords, ententes ou arrangements de quelque nature que ce soit relatifs à l'émission de Nouveaux Titres avec une Personne quelconque, alors chaque Associé bénéficiera du droit (le «Droit Préférentiel de Souscription») de souscrire à un nombre des Nouveaux Titres au même prix et aux mêmes conditions que les autres Associés, tel que chaque Associé détienne, après l'émission de tous ces Nouveaux Titres, la même participation proportionnelle des parts émises et existantes que celle détenue, directement ou indirectement, par cet Associé immédiatement avant l'émission de ces Nouveaux Titres (le «Pourcentage Proportionnel»), étant toutefois entendu que seuls chacun de KKR, des Fonds Cinven et des Fonds Permira ont un Droit de Préférentiel de Souscription relatif à l'émission de Nouvelles Parts dans le contexte du remboursement du Prêt de Fonds MPP et par conséquent, pour l'exercice de leur Droit de Préférentiel de Souscription respectif pour une telle émission, leur Pourcentages Proportionnel sera calculés en excluant les Parts détenues par tout associé autre que KKR, les Fonds Cinven et les Fonds Permira.
- 8.2 La Société notifiera à chaque Associé par écrit son intention d'émettre de Nouveaux Titres, en décrivant le type de ces Nouveaux Titres, le prix et les conditions contractuelles auxquelles la Société propose de les émettre. Chaque Associé disposera de 14 jours, à compter de la notification, pour exercer ce droit pour tout ou partie de son Pourcentage Proportionnel de Nouveaux Titres aux prix et conditions spécifiés dans la lettre de notification en envoyant une notification écrite à la Société précisant la quantité de Nouveaux Titres; étant entendu qu'un Associé peut, par notifica-



tion écrite à la Société, manifester son intention de souscrire, en plus de son Pourcentage Préférentiel de ces Nouveaux Titres, à tout ou partie de ces Nouveaux Titres (s'il y a lieu) pour lesquelles les autres Associés n'exercent pas leurs Droits Préférentiels de Souscription conformément à l'article 8.l. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs des Associés n'exercerai(en)t pas leurs Droits Préférentiels de Souscription respectifs en relation avec une émission quelconque de Nouveaux Titres (les «Associés Non-Souscrivants»), alors chaque Associé qui a exercé son Droit Préférentiel de Souscription pour son Pourcentage Proportionnel de Nouveaux Titres tel que décrit ci-dessus, aura le droit de souscrire jusqu'à concurrence de son Pourcentage Proportionnel respectif du nombre de Nouveaux Titres de la Société auquel les Associés Non-Souscrivants auraient eu droit s'ils avaient exercés entièrement leurs Droits Préférentiels de Souscription, divisé par le nombre de Parts alors détenues par tous les Associés souhaitant souscrire aux Nouveaux Titres émises mais non souscrites par les Associés Non-Souscrivants (ce procédé devant être répété successivement jusqu'à ce que toutes les Nouveaux Titres dont l'émission est proposée ont été souscrits par les Associés).

8.3 Si les Associés n'exercent pas dans les 14 jours leur Droit Préférentiel de Souscription pour souscrire à tous les Nouveaux Titres que la Société a l'intention d'émettre, la Société disposera ensuite de 120 jours pour vendre ce nombre de Nouveaux Titres pour lesquels les Associés n'ont pas exercé leurs Droits Préférentiels de Souscription à un prix et à des conditions générales qui ne sont pas plus favorables à l'acheteur que ceux spécifiés dans la notification de la Société aux Associés suivant les articles 8.1 et 8.2. Si la Société n'a pas réussi à vendre un tel nombre de Nouveaux Titres dans les 120 jours, la Société ne pourra émettre de Nouveaux Titres sans proposer à nouveau préalablement à chaque Associé le droit de souscrire pour son Pourcentage Proportionnel des Nouveaux Titres comme décrit ci-dessus.

9. Art. 9. Cession de parts sociales

- 9.1 Limitations relatives aux Cessions
- 9.1.1 Sans préjudice des dispositions de la Loi, les Parts sociales ne peuvent être transmises par aucun des Associés autrement que conformément aux présents Statuts. Dans l'hypothèse où un Associé aurait l'intention de procéder à la Cession de Parts quelconques en violation avec le présent Article, une telle Cession serait nulle et de nul effet, et la Société ne donnera pas effet à une telle Cession.
- 9.1.2 A l'exception des Cessions Admises (tel que définies ci-dessous), aucun transfert de Parts Sociales ne peut avoir lieu avant le premier des deux évènements étant le cinquième anniversaire de la Date de Paiement et une OPV, sans l'approbation de l'assemblée générale des Associés, étant toutefois entendu que l'associé cédant (ou tout associé qui est un Affilié d'un associé cédant) n'aura pas le droit de voter sur ce point, et à condition qu'elle ait lieu en conformité avec le présent Article 9, étant toutefois entendu que postérieurement au cinquième anniversaire de la Date de Paiement et antérieurement à une OPV, la Cession de Parts peut avoir lieu sans un tel accord de l'assemblée générale des Associés mais conformément au présent Article 9, étant toutefois également entendu que, suite à une OPV, aucun transfert de Parts, à l'exception des Cessions Admises, ne peut plus avoir lieu autrement que conformément au présent Article 9.
- 9.1.3 Il est admis que la Société sera transformée, antérieurement à une OPV, en une forme sociale permettant l'émission d'actions au public ainsi que la cotation de ces actions à la bourse (une «Société Publique»), et que toute stipulation dans les présents Statuts en rapport avec une OPV sera applicable suite à la transformation de la Société en Société Publique.
 - 9.2 Cessions Admises
- 9.2.1 Les Cessions suivantes (chacune, une «Cession Admise») seront permises sans l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés:
- (a) Toute Cession de Parts Sociales par un Associé au profit de (x) toute Personne étant une Filiale Détenue à 100% par cet Associé ou toute Personne détenant cet Associée, ou (y) toute Personne qui, à la date des présents statuts, est une Filiale Détenue à 100% par le ou les Fonds d'Associés possédant l'Associé et question (une telle Personne étant un «Cessionnaire Admis» de l'Associé en question), à condition que cet Associé et cette Personne s'engagent par un acte écrit auquel la Société est partie, que cette Personne re-transfère à nouveau à cet Associé (ou à tout autre Cessionnaire Admis) toutes les Parts Cédées au profit de cette Personne immédiatement après que cette Personne ait cessé d'être un Cessionnaire Admis de cet Associé;
 - (b) Toute Cession de Parts conformément à l'article 9.3;
 - (c) Toute Cession de Parts suite à une Vente Drag Along faite en conformité avec l'article 9.4;
 - (d) Toute Cession de Parts suite à une Vente Tag-Along faite en conformité avec l'article 9.5; et
- (e) Toute Cession de Parts par Cinven Nominees Limited à (I) toute entité qui est conseillée par Cinven Limited et est entièrement détenue par une ou plusieurs Personnes qui, préalablement à une telle Cession, sont des bénéficiaires économiques de tout ou une partie des parts de Cinven Nominees Limited ou (II) tout particulier qui, préalablement à une telle Cession, est le bénéficiaire économique de tout ou partie des parts de Cinven Nominees Limited.
 - 9.3 Syndication des Parts Sociales
- 9.3.1 Préalablement au premier anniversaire de la Date de Paiement (cette période étant étendue au cas où serait requise une autorisation d'une autorité de contrôle), KKR a le droit, à une ou plusieurs reprises («Droit de Syndication»), de céder ses Parts à une ou plusieurs Tierces Parties (chacune un «Nouvel Associé»). Nonobstant toute disposition contraire contenue notamment dans le présent article 9.3.1 ou autre, KKR ne peut pas, en faisant usage de son Droit de Syndication, céder des Parts quelconques lorsque, suite à l'exécution de cette Cession, KKR et AlpInvest détiendraient ensemble moins de 50% du nombre total des Parts qu'ils détenaient à la Date de Paiement.
 - 9.4 Droits de Drag-Along
- 9.4.1 Si un ou plusieurs Associés (lesquels, au cours des trois premières années suivant la Date de Paiement doivent inclure KKR) détenant plus de 50% du nombre total des Parts émises (lorsque agissant en cette qualité, ensemble l'«Associé Dragging») souhaite céder à une Tierce Personne (un «Acquéreur Drag-Along») par une seule transaction ou par une série de transactions liées entre elles et faite(s) de bonne foi et suivant le prix du marché, plus de 50% du nombre total des Parts existantes à cette date (une «Vente Drag-Along»), chacun des autres Associés (les «Associés Dragged»)



devra, si les Dragging Associés l'exigent conformément aux dispositions de l'article 9.4.2, transférer à l'Acquéreur Drag Along une portion proportionnelle de ses Parts (calculée à partir du nombre de Parts que l'Associé Dragging propose de céder et exprimée comme pourcentage du nombre total de Parts détenues à ce moment par l'Associé Dragging) suivant les mêmes conditions (y compris le prix de cession par Part, les ajustements du prix de cession, la nature de la contrepartie, la Date de Paiement, les modalités de paiement sous séquestre, les déclarations, les engagements, les accords, les indemnités et autres accords qui lui sont propres, à condition que (x) si une vente Drag-Along implique une Cession de Parts directe par les Associés, ces déclarations et engagements ne pourront pas être plus étendus que ce qui est usuel pour une transaction de vente de ce type et de cette taille exécutée par le Fonds d'Associés qui détient l'Associé Dragging, à moins que, suite à une détermination de bonne foi de l'Associé Dragging, la vente Drag-Along ne serait pas exécutée, à mois que de telles déclarations et engagements soient inclus ou que les termes et conditions de la vente Drag-Along, pris dans leur ensemble, seraient plus favorables à tous les Associés si ces déclarations et engagements étaient inclus, et (y) que toutes les déclarations, engagements et indemnités soient faites par l'Associé Dragging et les Associés Dragged de manière solidaire mais non conjointe) s'appliquant à la Cession faite par les Associés Dragging en vertu de la Vente Drag Along.

9.4.2 Les Associés Dragging peuvent exiger de chacun des Associés Dragged, en rapport avec une Vente Drag-Along, qu'il cède jusqu'à une portion proportionnelle de ses Parts à un Acquéreur Drag-Along par avis écrit à cet Associé Dragged endéans des cinq Jours Ouvrables qui suivent l'acceptation par l'Associé Dragging de l'offre contraignante faite de bonne foi relative à la Vente Drag-Along conformément aux présentes dispositions, mais au plus tard quinze Jours Ouvrables précédant la date de clôture pour cette Vente Drag-Along (la «Notice Drag-Along»). La Notice Drag-Along devra (x) indiquer que l'Associé Dragging exige, en rapport avec une Vente Drag-Along, que l'Associé Dragged cède une portion proportionnelle de ses Parts à l'Acquéreur Drag-Along conformément aux présentes dispositions et (y) fournir le nom de l'Acquéreur Drag-Along, préciser le nombre de Parts dont la Cession est proposée par l'Associé Dragging (y compris, sous forme de pourcentage, le nombre total des Parts détenues à cette date par l'Associé Dragging) et décrire les conditions contractuelles de la Vente Drag-Along. L'Associé Dragging délivrera ou fera délivrer à chaque Associé Dragged des copies de tout document définitif de transaction relatif à la Vente Drag-Along dès que ceux-ci seront disponibles. Chaque Associé Dragged devra, si l'Associé Dragging l'exige, prendre tout acte qui sera raisonnablement nécessaire, souhaitable ou approprié pour achever la Vente Drag-Along, y compris exécuter des procurations qui seraient raisonnablement nécessaires ou appropriées pour faciliter la clôture de la Vente Drag-Along. Si et dans la mesure où les coûts et dépenses encourus par l'Associé Dragging et/ou l'Associé Dragged en relation avec la Vente Drag-Along (ensemble, les «Coûts de Vente Drag-Along») ne sont pas remboursés ou payés par l'Acquéreur Drag-Along, l'Associé Dragging et chacun des Associés Dragged devra supporter sa portion proportionnelle des Coûts de Vente Drag-Along, étant entendu que l'utilisation, par un quelconque des Associés Dragged, des services d'un conseiller professionnel autre qu'un conseiller juridique, en rapport avec la Vente Drag-Along, ne sera pas remboursable. Chaque Associé Dragged accepte de permettre à l'Associé Dragging de calculer le total des Coûts de Vente Drag-Along, de déterminer la participation proportionnelle à ces coûts et de déduire ces montants proportionnels de toutes recettes payables conformément à l'article 9.4.1 ci-dessus.

9.5 Droits de Tag-Along

- 9.5.1 Dans l'hypothèse où un Associé quelconque (le «Cédant Tag-Along») propose de céder une partie quelconque de ses Parts autrement que (x) par une Cession Admise (à l'exception d'une Cession Admise conformément à l'article 9.2.1 (iv)); ou (y) toute cession par la Société (une «Cession Tag-Along») à une Personne quelconque (l'«Acquéreur Tag-Along»), alors le Cédant Tag-Along devra donner un avis écrit («Avis Tag-Along») à chacun des autres Associés et toute autre Personne ayant un droit tag-along relatif aux Parts à la suite d'une Vente Tag-Along (ensemble, les «Bénéficiaires Tag Along»), endéans des cinq Jours Ouvrables qui suivent l'exécution de la accord définitif sur la Vente Tag-Along, cet avis devant (x) indiquer que le Cédant Tag-Along donne avis à tout autre Associé de l'opportunité de céder ses Parts à l'Acquéreur Tag-Along en rapport avec la Vente Tag Along conformément aux présentes dispositions et (y) fournir le nom de l'Acquéreur Tag-Along ainsi que le nombre de Parts dont la Cession est proposée par le Cédant Tag-Along et décrire les conditions contractuelles de la Vente Tag-Along (l'«Offre Tag-Along»). Sous réserve des dispositions de l'article 9.5.2, chaque Bénéficiaire Tag-Along aura le droit d'exiger que le Cédant Tag-Along obtienne de l'Acquéreur Tag-Along que ce dernier acquière de ce Bénéficiaire Tag-Along un nombre de Parts égal à sa Portion Tag-Along, telle que décrite ci-dessous, suivant les mêmes conditions contractuelles (y compris le prix de cession par Part, les ajustements du prix de cession, la nature de la contrepartie, la Date de Paiement, les modalités de paiement sous séquestre, les déclarations, les engagements, les accords, les indemnités et autres accords qui lui sont propres, à condition que toutes ces déclarations, ces engagements et ces indemnités soient faits par le Cédant Tag-Along et les Personnes Tagging (telles que définies ci-dessous) de manière solidaire mais non conjointe) s'appliquant à la Cession faite par les Cédants Tag-Along en vertu de la Vente Tag-Along. Le Cédant Tag-Along délivrera ou fera délivrer à chaque Bénéficiaire Tag-Along des copies de tout document de transaction relatif à la Vente Tag-Along dès que ceux-ci seront disponibles.
- 9.5.2 Chaque Bénéficiaire Tag-Along peut exercer le droit décrit ci-dessus (le «Droit Tag-Along» par avis écrit (l'«Avis de Réponse Tag-Along») donné au Cédant Tag-Along et à la Société au plus tard 10 Jours Ouvrables suivant la réception de l'Avis Tag-Along (la «Période d'Avis Tag-Along», chaque Bénéficiaire Tag-Along donnant ainsi avis dans les délais au Cédant Tag-Along étant une «Personne Tagging»). Le nombre de Parts que le Cédant Tag-Along ainsi que chaque Personne Tagging peuvent inclure dans la Vente Tag-Along sera calculé comme suit:
- (a) si le nombre total de Parts dont la Cession est proposée par le Cédant Tag-Along et toutes les Personnes Tagging suite d la Cession Tag-Along telle qu'exposée dans l'Avis Tag-Along et les Avis de Réponse Tag-Along n'excède pas le nombre de Parts que l'Acquéreur Tag-Along a l'intention d'acquérir, alors le Cédant Tag-Along ainsi que chaque Personne Tagging peuvent céder le nombre de Parts tel qu'exposé dans l'Avis Tag-Along (pour le Cédant Tag-Along) ou dans l'Avis de Réponse Tag-Along (pour les Personnes Tagging);



- (b) si le nombre total des Parts dont la Cession est proposée par le Cédant Tag-Along et toutes les Personnes Tagging dans la Cession Tag-Along tel qu'exposée dans l'Avis Tag-Along et les Avis de Réponse Tag-Along excède le nombre de Parts que l'Acquéreur Tag-Along a l'intention d'acquérir, alors le Cédant Tag-Along ainsi que chaque Personne Tagging n'auront le droit d'inclure dans la Vente Tag-Along que le plus petit des nombres de Parts suivants: (i) sa portion proportionnelle de Parts Tag-Along et (ii) le nombre de Parts dont la Cession est proposée par elle tel que précisé dans l'Offre Tag-Along (pour le Cédant Tag-Along) ou dans l'Avis de Réponse Tag-Along (pour la Personne Tagging) (l'«Allocation Maximale»);
- (c) si des Parts quelconques restent non-attribuées après avoir appliqué le mécanisme de réduction prévu par l'alinéa (x) ci-dessus, alors ces Parts non-attribuées seront attribuées de manière proportionnelle sur base du nombre total des Parts que le Cédant Tag-Along et chacune des Personnes Tagging proposent d'inclure si cette personne a choisi, dans l'Avis Tag-Along (pour le Cédant Tag-Along) ou dans l'Avis de Réponse Tag-Along (pour la Personne Tagging), de céder plus que sa Portion Tag-Along, mais dans aucun cas une quelconque de ces Personnes ne devra céder plus que son Allocation Maximale; et
- (d) au sens de cet article 9.5, «Portion Tag-Along» signifie, en ce qui concerne le Cédant Tag-Along ou toute Personne Tagging et en rapport avec une Vente Tag-Along, le nombre de Parts que l'Acquéreur Tag-Along propose d'acquérir, multiplié par le rapport entre le nombre de Parts détenues par le Cédant Tag Along ou la Personne Tagging, selon le cas, et le nombre total de Parts détenues ensemble par le Cédant Tag-Along et toutes les Personnes Tagging

Sous réserve des dispositions contenues dans l'article 9.5.4, la délivrance de l'Avis de Réponse Tag Along par une Personne Tagging constitue une acceptation irrévocable de l'Offre Tag Along par cette Personne Tagging. Sous réserve des dispositions prévues par l'article 9.5.4., à l'expiration de la Période d'Avis Tag-Along, si un Bénéficiaire Tag-Along n'a pas choisi de participer dans la Vente Tag-Along en délivrant un Avis de Réponse Tag-Along, ce Bénéficiaire Tag-Along sera réputé avoir renoncé à ses Droits Tag-Along relatifs à la Vente Tag-Along.

- 9.5.3 Chaque Avis de Réponse Tag-Along devra comporter des instructions de virement pour le paiement de toute contrepartie en numéraire faisant partie du prix d'acquisition des Parts Cédées par la Vente Drag-Along. Chaque Personne Tagging devra délivrer au Cédant (ou au mandataire désigné par ce dernier), au plus tard cinq Jours Ouvrables avant la date de clôture proposée pour la Vente Tag-Along, une procuration autorisant le Cédant Tag-Along de céder des Parts aux conditions prévues par l'Avis Tag-Along, ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de transférer les droits et le titre de propriété relatifs aux Parts. Le défaut de délivrer ces documents dans les délais prévus entraîne déchéance du Droit de Tag-Along et redétermination de la Portion Tag-Along attribuable aux autres Associés si, le cas échéant, ce défaut a un effet négatif sur la possibilité du Cédant Tag-Along et des autres Personnes Tagging de clôturer la Vente Tag Along à la date et suivant les conditions convenues.
- 9.5.4 Dans l'hypothèse d'une modification substantielle de l'Offre Tag-Along (étant entendu que toute augmentation du prix payable par Part supérieure à 5% du prix original est réputée être une «modification substantielle favorable» et toute diminution du prix payable est réputée être une «modification substantielle défavorable»), le Cédant Tag-Along devra (i) (si cette modification est une modification substantielle défavorable) donner un avis écrit de cette modification à chacune des Personnes Tagging, lesquelles auront le droit de revenir sur leur décision de participer à la Vente Tag-Along en donnant un avis écrit à la Société dans les dix Jours Ouvrables suivant la réception de l'avis relatif au changement des conditions contractuelles, ou (ii) (si cette modification est une modification substantielle favorable) donner un avis écrit de cette modification à chacun des Bénéficiaires Tag-Along, lesquels auront en toute hypothèse le droit de participer à la Vente Tag-Along en donnant un avis écrit à la Société dans les dix Jours Ouvrables suivant la réception de l'avis relatif au changement des conditions contractuelles. Toute allocation déterminée suivant l'alinéa (ii) ci-dessus sera redéterminée à la suite de toute modification substantielle telle que définie ci-dessus.
- 9.5.5 Le Cédant Tag-Along devra céder ou faire céder, pour son propre compte et en tant que mandataire de toute Personne Tagging conformément à la procuration respective donnée au profit du Cédant Tag-Along, les Parts du Cédant Tag-Along et de toutes les Personnes Tagging lesquelles ont été choisies aux fins d'être cédées à la date de clôture précisée dans l'Offre Tag Along (et pouvant être étendue en conformité avec celle-ci, la «Date de Paiement de la Vente Tag-Along»). Simultanément à la finalisation de la Vente Tag-Along, (i) le Cédant Tag-Along devra la notifier aux Personnes Tagging (y compris la forme de livraison de toute contrepartie en nature), et (ii) le total de la contrepartie due à toute Personne Tagging devra être remis à la Personne Tagging, sous réserve de l'alinéa (vii) ci-dessous, ensemble avec la partie du prix payable en numéraire par un virement de fonds disponibles immédiatement en conformité avec les instructions de virement fournies par chacune des Personnes Tagging dans son Avis de Réponse Tag-Along.
- 9.5.6 Si, à la Date de Paiement de la Vente Tag-Along, la Vente Tag-Along n'a pas été finalisée pour une raison quelconque, (i) le Cédant Tag-Along (ou tout mandataire désigné par lui) devra restituer à chacune des Personnes Tagging, dans la mesure déterminée antérieurement, la procuration limitée que cette Personne Tagging a délivré en rapport avec la Cession conformément au le présent article, et (ii) aucun Associé ne devra procéder, le cas échéant et dans la mesure où cela est applicable, à aucune Cession de Parts quelconques détenues par lui sans se conformer à nouveau au présent article 9.5. Nonobstant ce qui est prévu par le présent article 9.5, le Cédant Tag-Along et les Personnes Tagging n'encourront aucune responsabilité au cas où la Vente Tag-Along ne serait pas finalisée pour une raison quelconque. Sous réserve des dispositions contenues dans de quelconques accords de transactions définitifs exécutés en rapport avec une Vente Tag-Along, le Cédant Tag-Along peut décider seul et de manière discrétionnaire d'effectuer une Cession de Parts en conformité avec le présent article 9.5 ou de mettre fin à cette transaction avant qu'elle soit finalisée.
- 9.5.7 Les droits et obligations du Cédant Tag-Along et/ou des Personnes Tagging en rapport avec une Vente Tag-Along sont soumis aux conditions suivantes:
- (a) chaque Personne Tagging doit faire tous les actes qui sont raisonnablement nécessaires, souhaitables ou appropriés afin de finaliser la Vente Tag-Along, tels que demandés par le Cédant Tag-Along;



- (b) chaque Personne Tagging sera liée par les mêmes conditions contractuelles (dans la mesure exposée dans l'avantdernière phrase de l'article 9.5.1) que celles qui s'appliquent à la Cession faite par un Cédant Tag-Along dans le cadre d'une Vente Tag-Along;
- (c) si et dans la mesure que les coûts et dépenses encourus par le Cédant Tag-Along et/ou chacune des Personnes Tagging en rapport avec une Vente Tag-Along (ensemble, les «Coûts de Vente Tag-Along») ne sont pas remboursés ou payés par l'Acquéreur Tag-Along, la Société devra rembourser et/ou payer les Coûts de Vente Tag-Along dans la plus large mesure permise par la loi. Le Cédant Tag-Along et la Personne Tagging devront contribuer pour leur part proportionnelle (basée sur le rapport entre le nombre de Parts effectivement cédées par cette personne et le nombre total de Parts effectivement cédées dans le cadre de cette Vente Tag-Along) des Coûts de Vente Tag-Along dans la mesure que celle-ci n'a pas été payée, étant entendu que l'utilisation, par une quelconque des Personnes Tagging, des services d'un conseiller professionnel autre qu'un conseiller juridique en rapport avec la Vente Tag-Along n'est pas remboursable. Chaque Personne Tagging permet au Cédant Tag-Along de calculer le total des Coûts de Vente Tag-Along, de déterminer la participation proportionnelle à ces coûts, et de déduire ces montants proportionnels des recettes payables conformément avec l'article 9.5.5 ci-dessus.

Gérance

10. Art. 10. Conseil de Gérance

- 10.1 Le Conseil de Gérance est composé de neuf gérants (chacun un «Gérant»).
- 10.2 Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés.
- 10.3 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés comme suit, étant entendu que le droit d'un Associé de proposer à la nomination un certain nombre de Gérants n'existe que si et lorsque cet Associé, ensemble avec ses Affiliés détient au moins 5% des Parts émises:
- 10.3.1 KKR 1 a le droit, de temps à autre, de proposer à la nomination au moins quatre (4) candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés devra en nommer deux (2) à la fonction de Gérant (étant entendu que KKR European Fund, Limited Partnership aura le droit de désigner comme candidats à la nomination deux (2) Gérants)
- 10.3.2 KKR 3 a le droit, de temps à autre, de proposer à la nomination au moins quatre (4) candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés devra en nommer deux (2) à la fonction de Gérant (étant entendu que KKR Millenium Fund (Overseas), Limited Partnership aura le droit de proposer deux (2) candidats à la nomination Gérant)
- 10.3.3 Les Fonds Cinven ont le droit de proposer de temps en temps à la nomination au moins quatre candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera deux (2) Gérants (étant entendu que Third Cinven US (No.4) Limited Partnership aura le droit de proposer à la nomination de Gérant un (1) candidat)
- 10.3.4 Les Fonds Permira ont le droit de proposer de temps en temps à la nomination au moins quatre (4) candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera deux (2) Gérants (étant entendu que Permira Europe III L.P 1 aura le droit de proposer à la nomination de Gérant un (1) candidat).
- 10.3.5 AlpInvest a le droit, de temps à autre, de proposer à la nomination au moins deux (2) candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés devra en nommer un (1) à la fonction de Gérant.
- 10.4 Le droit de proposer des candidats tel qu'exposé ci-dessus est un droit qui est personnel à chaque Associé ayant ce droit et ne peut être cédé par aucun des ces Associés sans l'accord de l'assemblée générale des Associés, étant entendu que chaque Associé est en droit de céder ce droit à un ou plusieurs de ses Affiliés VCOC.
- 10.5 Si un Associé propose à la nomination de la fonction de Gérant un candidat qui n'est ni un administrateur, ni un gérant, dirigeant ou un salarié de la Partie Associée de Référence à la nomination de Gérant de cet Associé ou du Fonds d'Associés qui détient cet Associé, selon le cas, alors ce candidat devra être approuvé préalablement par la majorité des Gérants désintéressés.
- 10.6 Un des candidats proposés à la nomination de la fonction de Gérant par KKR sera élu président (le «Président») par le conseil de gérance.
- 10.7 Chacun des Associés en droit de proposer des candidats à la nomination à la fonction de Gérant est également en droit de demander à l'assemblée générale des Associés, par un avis écrit donné à la Société et aux autres Associés, à tout moment et avec ou sans justification, la révocation de tout Gérant nommé suite à sa proposition et de proposer à la nomination en remplacement de ce Gérant un autre candidat aux fonctions de Gérant, conformément aux articles 10.1 à 10.3.
 - 10.8 Les Gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les Gérants sont rééligibles.

11. Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance

11.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent Article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou ces Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Dans les rapports avec les tiers, la Société sera en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants, dont l'au moins doit être nommé par KKR.

11.2 Le Conseil de Gérance est autorisé à adopter des résolutions afin de déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société vis-à-vis de tiers en relation avec la gestion journalière, à un ou plusieurs Gérants ou à un tiers Associé ou non.

Le Conseil de Gérance peut donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses membres ou non, associés ou non. Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.



11.3 Aucun des Gérants ne sera en droit de recevoir une quelconque indemnité suite à sa révocation, sa démission ou toute autre situation ayant pour conséquence de libérer son poste de Gérant.

12. Art. 12. Réunions et décisions du Conseil de Gérance

- 12.1 Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, toutefois en son absence le Conseil pourra nommer un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.
- 12.2 Le Conseil se réunira aussi souvent qu'il l'estime nécessaire ou approprié ou à la demande du Président. Deux Gérants quelconques peuvent demander au Président de convoquer une réunion du Conseil afin de discuter des affaires nécessitant des actes ou une délibération par le Conseil et, suite à la réception de cette demande, de l'explication des motifs y relatifs et de tout support matériel nécessaire ou approprié pour permettre aux Gérants de préparer cette réunion, le Président convoquera cette réunion aussitôt que cela est raisonnablement faisable, étant toutefois entendu que le Président ne sera pas tenu de convoquer une telle réunion lorsqu'une réunion du Conseil avait été tenue au cours des quatre semaines précédant cette demande et que la question en cause avait été soulevée à cette réunion antérieure ou s'il est prévu de tenir une réunion dans les quatre semaines suivant cette demande.
- 12.3 Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les Gérants seront présents ou représentés. Un Gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
 - 12.4 Le Conseil doit se réunir à chaque fois que cela est nécessaire.
- 12.5 Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés par des mandataires ou des procurations, étant entendu qu'une réunion du Conseil de Gérance n'atteint pas le quorum requis à moins qu'un Gérant nommé par chacun de KKR, les Fonds Cinven et les Fonds Permira ne soit présent (en personne ou par téléphone ou par mandat ou procuration). Si un quorum n'est pas atteint à la réunion du Conseil de Gérance, les Gérants présents à une telle réunion exigeront que la réunion soit ajournée et reconvoquée à une date au moins deux Jours Ouvrables suivant la réunion ajournée. Le quorum pour cette nouvelle convocation requerra la présence (en personne ou par téléphone ou par mandat ou procuration) d'une majorité des Gérants.
- 12.6 Le Conseil de Gérance est réputé réuni valablement lorsque les Gérants, bien que dans des endroits distincts, sont en contact les uns avec les autres par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires qui permettent aux participants de s'entendre et de se parler. Une telle participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les Gérants ayant participé.
- 12.7 Une décision écrite signée par tous les Gérants est valable et efficace de la même manière que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du Conseil.
- 12.8 Sans préjudice des articles 12.9 ci-dessous, et dans la mesure où les présents Statuts ne contiennent pas de dispositions contraires, les décisions du Conseil sont adoptées par la majorité simple des voix des Gérants présents ou représentés à une réunion du Conseil pour laquelle le quorum est atteint, et chaque Gérant a droit à une voix (étant entendu, aux fins d'éviter tout doute, qu'un Gérant représentant par procuration un ou plusieurs Gérants absents aura le droit de voter à la place de chacun des Gérants absents). Dans l'hypothèse de voix égales la voix du Président sera déterminante. Les décisions du Conseil pourront être adoptées ou ratifiées par un accord écrit pris à l'unanimité.
- 12.9 Le Conseil ne devra prendre, approuver ou s'engager à prendre aucune action en rapport avec ce qui est exposé à l'article 17.2, sans l'autorisation préalable des Associés représentant 95% du capital social de la Société.

13. Art. 13. Conflit d'intérêts

Les Gérants doivent s'abstenir de voter lors des réunions du Conseil délibérant sur une quelconque Transaction A Partie Liée en rapport avec laquelle cet Associé ou un quelconque de ses Affiliés est une Partie Liée. De tels Gérants ne sont pas en droit de recevoir le matériel relatif à une Transaction à Partie Liée si une telle réception ou participation créerait un conflit d'intérêt pour la Partie Liée.

14. Art. 14. Observateur

- 14.1 Chaque groupe d'Associés Affiliés ayant le droit de nommer un ou plusieurs Gérants aura le droit de désigner (et retirer) un observateur au Conseil de Gérance, étant entendu que pareil observateur aura uniquement le droit d'assister à toute réunion du Conseil de Gérance à laquelle un ou plusieurs Gérants nommés par un tel groupe d'Associés Affiliés ne participent pas. Un observateur n'a pas le droit de participer ou d'observer les délibérations du Conseil de Gérance au sein desquelles le(s) Gérant(s) nommés par le groupe d'Associés Affiliés, qui ont proposé un tel observateur, n'ont pas le droit de participer en application de l'Article 13.
- 14.2 Si un observateur est en droit d'assister à une réunion du Conseil de Gérance et que le Président est avisé suffisamment à l'avance d'une telle intention de l'observateur d'assister à une telle réunion, cet observateur aura le droit de recevoir la même documentation (y compris, sans limitation, l'ordre du jour, les résolutions, les rapports de comités et toute autre documentation) pour une telle réunion comme ce qui est fourni aux Gérants.
- 14.3 Un observateur n'a pas le droit de voter sur les points discutés par le Conseil. Si un groupe d'Associés Affiliés désigne comme observateur au Conseil un individu qui n'est ni un administrateur, ni un gérant, ni un dirigeant ou un salarié de la Partie Associée de Référence de chaque Associé dans pareil groupe d'Associés Affiliés ou du Fonds d'Associés détenant un tel Associé (selon le cas), alors la désignation de cet individu nécessitera l'approbation préalable de la majorité des Gérants désintéressés.

15. Art. 15. Comités

Le Conseil peut créer les comités du Conseil qu'il juge nécessaires, appropriés ou utiles.



16. Art. 16. Responsabilité des Gérants

Aucun Gérant ne contracte, en raison de leur fonction, une quelconque obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Les Gérants ne sont responsables que de l'exercice de leurs fonctions tels que prévus par ces Statuts et par la Loi.

La Société devra tenir indemne tout Gérant, ainsi que les héritiers, exécuteurs testamentaires et dirigeants de ce dernier de toutes dépenses raisonnablement encourues par lui dans le cadre de toute action, poursuite ou procédure auxquelles il serait partie en raison de sa qualité de Gérant ou d'ancien Gérant de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dont la Société est un Associé ou créancier et qui ne prend pas en charge son indemnisation, sauf dans les hypothèses où il serait tenu coupable dans le cadre d'une telle action, poursuite ou procédure de fraude ou de faute intentionnelle; dans l'hypothèse d'une transaction à l'amiable, l'indemnisation ne sera assurée par la Société que en rapport avec les aspects couverts par la transaction pour lesquels le conseiller juridique de la Société a informé cette dernière que la personne qu'il s'agit de tenir indemne n'a pas violé les devoirs résultant de ses fonctions de Gérant. Le droit à indemnisation tel que décrit ci-dessus ne porte pas atteinte à d'éventuels autres droits résultant de la fonction de Gérant.

Décisions des associés

17. Art. 17. Décisions des associés

17.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 17.2, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des Associés représentant une majorité simple du capital social de la Société présent à l'assemblée des Associés dûment convoquée. Le quorum de l'assemblée des Associés ne sera atteint que si la majorité du capital social est représentée.

17.2 La Société ne pourra pas prendre, approuver ou s'engager à prendre une quelconque des actions suivantes sans le vote préalable et positif des Associés détenant au moins 95% du capital social:

17.2.1 toute modification des Statuts de la Société laquelle aurait, de manière générale, un effet négatif pour les Associés: et

17.2.2 toute Transaction à Partie Liée.

Exercice social - Comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

19. Art. 19. Résultats sociaux

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

20. Art. 20. Répartition des bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

21. Art. 21. Dissolution, Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

22. Art. 22. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Définitions

«Affilié» signifie, concernant toute Personne, toute autre Personne Contrôlée directement ou indirectement par cette première Personne, Contrôlant directement ou indirectement cette première Personne, ou directement ou indirectement sous le même Contrôle que cette première Personne. Le terme «Affilié» utilisé comme adjectif aura une signification corrélative à la précédente.

«Associé Affilié» signifiera en ce qui concerne tout Associé, les autres Associés qui sont des Affiliés de ces Associés. «AlpInvest» et «AlpInvest Funds» désigne AlpInvest Partners 2003 B.V., AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian II B.V. et AlpInvest Partners Later Stage Co-Investments Custodian II B.V.

«Associés» signifie les associés de la Société.

«Associé VCOC» désigne un Affilié d'un Associé cherchant à se qualifier pour l'exemption s'appliquant aux «sociétés à capital-risque» (venture capital operation company) en vertu du «règlement concernant les plans d'actifs» (plan assets regulation) promulgué par le United States Department of Labor sous le United States Employee Retirement Income Securities Act of 1974, tel que modifié

«Cession» signifie une cession, une vente, un transfert, un gage, une hypothèque ou toute autre disposition faite par une Personne du droit de propriété (legal interest) ou du droit d'usufruit (beneficial interest) qu'elle détient directement ou indirectement dans une autre Personne, y compris suite à la création d'une sûreté dérivée (derivative security), à



l'allocation d'une option ou d'un autre droit, à l'imposition d'une restriction relative à la disposition ou au droit de vote ou par application de la loi.

«Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société.

«Contrôle» signifie, en rapport avec toute Personne (autre qu'un individu) (i) la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote d'une telle Personne, ou (ii) le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration (ou d'un organe de gestion similaire) ou de gérer de manière discrétionnaire l'actif d'une telle Personne et, afin d'éviter tout doute, un associé commandité est réputé contrôler une société en commandite simple, et, dans le seul contexte des présents Statuts, un fonds conseillé ou géré directement ou indirectement par une Personne est également réputé être contrôlé par une telle Personne (et les termes «Contrôler» et «Contrôlé» ont des significations corrélatives à ce qui précède).

«Date de Paiement» signifie le 5 juillet 2004.

«Endettement» signifie, concernant toute Personne, le principal de et les éventuelles primes en rapport avec les dettes encourues par cette Personne et qui demeurent impayées ou autrement dues.

«Filiale détenue à 100%» signifie, en rapport avec toute Personne, toute autre Personne dont 100% des titres (autres que les titres dont la détention par une autre Personne est requise par une quelconque loi ou réglementation, tels que les manager's qualifiying equity) sont détenus, au moment de la détermination, directement ou indirectement, par cette première Personne.

«Fonds d'Associés» désigne les Fonds KKR, les Fonds Cinven, les Fonds Permira et les Fonds AlpInvest.

«Fonds Cinven» signifie Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (N°1) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (N°2) Limited Partnership, Third Cinven Fund Dutch (N°3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (N°1) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (N°2) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (N°3) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (N°4) Limited Partnership, Third Cinven Fund US (N°5) Limited Partnership et Cinven Nominees Limited. «Fonds KKR» désigne KKR European Fund, Limited Partnership, KKR Millenium Fund (Overseas), Limited Partnership, KKR Millenium Fund (Overseas)

tnership, et KKR Partners (International), Limited Partnership.

«Prêt de Fonds MPP» désigne le prêt du 1^{er} juillet 2004 de KKR European Fund, Limited Partnership à Victoria Acquisition I B.V. d'un montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euro).

«Fonds Permira» désigne Permira Europe III L.P. 1, Permira Europe III L.P. 2, Permira Europe III Gmbh & Co KG, Permira Investments Limited et Permira Europe III Co-Investment Scheme.

«Information» désigne les livres et registres de la Société ainsi que toute information en rapport avec la Société, ses propriétés, ses opérations, ses conditions financières et son activité.

«Jour Ouvrable» signifie un jour durant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg, à Amsterdam, Londres et New York (à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, des Samedi, Dimanche, et jours fériés dans une quelconque de ces villes).

«KKR» désigne KKR 1et KKR 3.

«KKR 1» désigne Financière Victor I, S.à r.l.

«KKR 3» désigne Financière Victor III, S.à r.l.

«Nouveaux Titres» signifie toutes parts et options, bons de souscription ou autres titres convertibles ou échangeables en ou pouvant être exercé sur des Parts; étant entendu toutefois que «Nouveaux Titres» n'inclut pas (i) des titres à émettre par la Société en rapport avec une OPV, des titres à émettre par la Société en rapport avec une division d'actions pro rata ou un dividende sur actions de la Société; des titres à émettre par la Société en contrepartie de, ou en rapport avec l'acquisition d'une entreprise quelconque ou de tout ou d'une partie substantielle de l'actif de la Société, que ce soit par fusion ou autrement; (iv) des titres à émettre par la Société en contrepartie de, ou en rapport avec une opération de financement (sauf lorsqu'un tel financement est fourni par ou au nom d'un Associé quelconque ou d'un Affilié quelconque d'un Associé); (v) des titres à émettre en rapport avec un plan d'incitation du salariat ou des programmes ou accords similaires approuvés par l'assemblée générale des Associés dont l'objectif n'est pas la procuration de fonds supplémentaires.

«OPV» signifie une offre publique de vente des titres de la Société (ou de toute entité qui lui succède et en laquelle la Société a été transformée), telle que déterminée par l'assemblée générale des Associés.

«Partie Associée de Référence» signifie (i) en rapport avec une quelconque des Fonds KKR, Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. ou Kohlberg Kravis Roberts & Co. Ltd., (ii) en rapport avec Alplnvest Fund, Alplnvest Partners N.V., (iii) concernant chaque Fonds Cinven, Cinven Limited et (iv) concernant le Fonds Permira, Permira Advisers Limited.

«Partie Liée» signifie les parties à une Transaction à Parties Liées.

«Parts» désigne les parts ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune.

«Personne» signifie toute personne physique, société de personnes (partnership), entreprise dotée de la personnalité juridique (corporation), société à responsabilité limitée (limited liability company), business trust, société de capitaux, trust, association sans personnalité juridique, société mixte ou toute autre entité ou organisation.

«Représentants» signifie, pour chaque Investisseur, le(s) Représentant(s) des Investisseurs et les Affiliés (à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de tout membre du Groupe) de cet Investisseur ainsi que les administrateurs, gérants, dirigeants, associés, donneurs d'ordre, salariés, conseillers professionnels et mandataires respectifs de cet Investisseur et chacun de ces Affiliés.

«Transaction à Partie Liée» signifie toute transaction entre d'un côté la Société et d'un autre côté tout Associé et tout Affilié de tout Associé (à l'exclusion de la Société et de ses succursales), étant entendu, toutefois, que ce qui suit ne sera pas réputé être une Transaction à Partie Liée: (i) les rémunérations et dépenses des Gérants (ii) toute souscrip-



tion des Nouveaux Titres conformément avec un Droit de Préemption et (iii) toute transaction dont les Associés ont décidé par écrit et de manière unanime qu'il ne s'agit pas d'une Transaction à Parties Liées.

«Tierce Partie» signifie toute Personne qui n'est pas un Affilié d'un quelconque Associé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Les frais afférent au présent acte devraient s'élever à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, vol. 145S, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

J. Elvinger.

(106772.3/211/1357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

JKV EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1117 Luxemburg, 26A, rue Albert I^{er}. H. R. Luxemburg B 83.500.

Im Jahre zweitausendundvier, am zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Findet eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft JKV EUROPEAN INVEST-MENTS S.A. statt, mit Sitz in L-1117 Luxemburg, 26A, rue Albert I^{er}, R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 83.500, dessen Gründung Maître Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch (Grossherzogtum Luxemburg), in Vertretung des instrumentierenden Notars am 14. August 2001 beurkundet hat. Diese Urkunde wurde am 29. Januar 2002 im Amtsblatt Luxemburgs, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 152 veröffentlicht.

Die Generalversammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, eröffnet, welcher Frau Danièle Rehlinger, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, zur Schriftführerin bestimmt.

Die Generalversammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Marta Kozinska, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.

Nach der Zusammensetzung des Büros wie erwähnt, gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und beantragt deren Beurkundung durch den Notar.

- I.- Die Tagesordnung der Generalversammlung beinhaltet folgende Punkte:
- 1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 3.350.000, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 200.000 auf EUR 3.550.000 zu erhöhen durch die Ausgabe von 1.675.000 neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 2, welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien haben.
- 2) Zeichnung und vollständige Einzahlung der 1.675.000 neuen Aktien durch Herrn Jürgen Kellerhals, beruflich wohnhaft in I-21037 Lavena Ponte Tresca, via Salita al Fano 3, mittels Umwandlung in Kapital einer sofort zur Zahlung fälligen und anerkannten Forderung gegenüber der Gesellschaft in Höhe von EUR 3.350.000.
 - 3) Verzicht des Herrn Erich Kellershals auf sein Vorzugszeichnungsrecht.
- 4) Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes des Artikels 5 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«Das Gesellschaftskapital beträgt drei Millionen fünfhundertfünfzigtausend Euro (EUR 3.550.000) aufgeteilt in eine Million siebenhundertfünfundsiebzigtausend (1.775.000) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2).»

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste ausgewiesen; diese von den Aktionären, dem Büro der Generalversammlung und dem instrumentierenden Notar unterzeichnete Anwesenheitsliste wird dieser Urkunde beigefügt und mit ihr registriert werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden ebenfalls dieser Urkunde beigefügt bleiben.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind, so dass die Generalversammlung gültige Beschlüsse hinsichtlich der Tagesordnungspunkte fassen kann.

Nachdem die Generalversammlung die vorangehenden Erklärungen geprüft und für richtig befunden hat, fasst sie einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Kapital wird um drei Millionen dreihundertfünfzigtausend Euro (EUR 3.350.000) von seinem jetzigen Betrag von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000) auf drei Millionen fünfhundertfünfzigtausend Euro (EUR 3.550.000) erhöht durch die Ausgabe von einer Million sechshundertfünfundsiebzigtausend (1.675.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2) welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien haben.

Nachdem Herr Erich Kellerhals auf sein Vorzugszeichnungsrecht verzichtet hat, wurden die eine Million sechshundertfünfundsiebzigtausend (1.675.000) neuen Aktien von Herrn Jürgen Kellerhals, vorbenannt, vertreten durch Herr Paul Marx, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, gezeichnet und vollständig eingezahlt mittels Um-



wandlung in Kapital einer unbestrittenen und sofort zur Zahlung fälligen Forderung des Herrn Jürgen Kellerhals zu Lasten der Gesellschaft bis zum Betrag von drei Millionen dreihundertfünfzigtausend Euro (EUR 3.350.000).

Die Existenz dieser Forderung ist in einem Bericht des Prüfers INTERAUDIT, S.à r.l., erstellt am 10. Dezember 2004, bestätigt worden. Dieser Bericht zieht folgende Schlussforderung:

«Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens der Anzahl und dem Nennwert der auszugebenden Aktien der JKV EUROPEAN INVESTMENTS S.A. entspricht.»

Dieser Bericht und die oben erwähnte Vollmacht, von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben registriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Infolge dieser Kapitalerhöhung wird der erste Absatz des Artikels fünf der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt drei Millionen fünfhundertfünfzigtausend Euro (EUR 3.550.000) aufgeteilt in eine Million siebenhundertfünfundsiebzigtausend (1.775.000) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Euro (EUR 2).»

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechsunddreissigtausendsiebenhundert Euro.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Woraufhin diese notarielle Urkunde an dem zu Beginn erwähnten Tag in Luxemburg erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Marx, Rehlinger, Kozinska, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2004, vol. 530, fol. 15, case 8. – Reçu 33.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 28. Dezember 2004.

J. Seckler.

(106407.3/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

KVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 85.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

E. Schlesser.

(106384.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

CONSULFIN S.A., Société Anonyme, (anc. COMPETITIVE FINANCE S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 49.787.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 septembre 2004 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 30 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
 - Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, rua das Narcegas, 191 à Cascais (Portugal), Administrateur.



Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandi / O. Piccinelli

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106204.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

FINPARTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 73.167.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 4 octobre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Piero Radici, industriel, demeurant à Sirtori (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration:
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an la société GRANT THORNTON REVISION ET CON-SEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

FINPARTEC S.A.

D. Murari / S. Vandi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106200.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 8.667.360.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 102.634.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 janvier 2005 que 216.184 parts sociales détenues par la société TIMBERLAND EUROPE, INC. ont été cédées à la société THE RECREATIONAL FOOTWEAR COMPANY, une société constituée et régie selon les lois des lles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIMBERLAND LUXEMBOURG HOLDING EUROPE, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004869.3/2460/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



LUTCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 57.833.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2004, les résolutions suivantes ont été prises:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- La démission de leurs fonctions d'administrateur de Messieurs Michal Wittmann, Klaus Krumnau a été acceptée. La démission de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Vladimir Avakov a été acceptée;
- La nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Colm Smith avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été acceptée avec effet au 1er novembre 2002 et pour une durée de six ans;
- La nomination aux fonctions d'administrateur de EURO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et d'UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été acceptée et ce pour une durée de six ans;
 - La démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes de COMMISERV, S.à r.l., a été acceptée;
- La nomination aux fonctions de Commissaire aux comptes de COMCOLUX S.A., avec siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a été acceptée pour une durée de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Colm Smith, Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- EURO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour LUTCH HOLDING S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107297.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

LAMB CORP. S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 66.262.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(004663.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

DATANET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 54.501.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2004, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2007:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'administration;
 - Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-Délégué;
 - ARMOR S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

EURAUDIT S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004995.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS LINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 56.678.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1 avril 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Christoph Kossmann, au Conseil d'Administration a été ratifiée. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007. Par cette même assemblée M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'Administrateur pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire. Son mandat s'achèvera également à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007. Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxemburg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS LINK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107339.3/1017/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

TALGREM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 84.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juin 2004

- la cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.
- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2 Millegässel est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour TALGREM HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004639.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CATALYST RECOVERY EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 16.298.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 7 octobre 2004

- L'assemblée a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2003.
- L'assemblée a approuvé l'action informelle prises par le conseil d'administration le 10 janvier 2004 acceptant la démission de Monsieur Brian Stopp de son poste d'administrateur et nommant Monsieur lan Carruthers pour lui succéder.
- L'assemblée a approuvé l'action informelle prise par le conseil d'administration le 3 septembre 2003 nommant Monsieur Gérard Charavil comme Plant Manager.
- L'assemblée a décidé de nommer les administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés:

Ronald Lee Bell, né le 14/04/1946 à Pittsburgh, Pennsylvanie, Etats-Unis; et domicilié à 12093 Snider RD., Cincinnati, Ohio, 45249, Etats-Unis.

Edward Louis Butera, né le 16/06/1947, à Johnsonburg, Pennsylvanie, Etats-Unis; et domicilié à 5180 Rollman Estates Dr. Cincinnati, Ohio, Etats-Unis.

William Anthony Kist, né le 23/12/1946, à Cincinnati, Ohio, Etats-Unis; et domicilié à 5562 Dry Ridge Rd., Cincinnati, Ohio, 45252, Etats-Unis.

Carl Van der Grift, né le 30/08/1963 à Utrecht, Pays-Bas; et domicilié à 5, Millewee, L-8533 Elvange, Luxembourg.



Ronald Paul Zapletal, né le 20/07/1948 à New York, Etats Unis; et domicilié à 6692 Smith Rd., Loveland, Ohio, 45140, Etats-Unis.

L'assemblée a décidé de nommer le Commissaire aux Comptes suivant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2005 ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé:

ERNST & YOUNG S.A.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C. Luxembourg: B 47.771

L'assemblée a autorisé le Conseil d'administration à nommer Monsieur Carl Van der Grift comme administrateurdélégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03396. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08248. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107359.3/984/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

SESCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 81.232.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(004668.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SESCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 81.232.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 20 décembre 2004

- Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg est nommé en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant au n° 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour SESCA S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004643.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SESCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 81.232.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(004671.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



SESCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 81.232.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(004674.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

RESMA (RESTAURANT MANAGEMENT S.A.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 8, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 24.387.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

(004680.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

EUROBATITECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.979.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004696.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

EUROBATITECH PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ARFE, S.à r.l.; anc. EVA PROMOTIONS, S.à r.l.; anc. EVEN & EHLINGER PROMOTIONS, S.à r.l.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.392.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004697.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

INTERCONTINENTAL CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 85.334.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration que la société a été transférée du 33, Boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004735.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



GALMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 74.101.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004700.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

GALMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 74.101.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004702.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PHOTO CINE SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.084.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004709.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LEZO WOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 10, Kinnewee.

R. C. Luxembourg B 93.319.

Le bilan au 29 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004710.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

TRANS-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 12.184.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004713.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

T.I. CREATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 35.098.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004717.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



GOLDEN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 119, avenue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.777.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01775, a été déposé au re-

gistre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

(004736.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LANOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 71.672.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

Signature.

(004744.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SOCIETE FINANCIERE DE LA CHAUSSEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 66.319.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

Signature.

Signature.

Signature.

(004746.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SOCIETE FINANCIERE DE LA CHAUSSEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 66.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005. Signature.

(004752.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SOCIETE FINANCIERE DE LA CHAUSSEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 66.319.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

(004753.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

VIDEO SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4949 Hautcharage, 15, rue Jean-Pierre Thiry. R. C. Luxembourg B 42.822.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005.

(004770.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



SUN SHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 13, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 82.823.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 décembre 2004, numéro 2004/1936 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 16 décembre 2004, volume 431, folio 40, case 3, que la société à responsabilité limitée SUN SHINE, S.à r.l., avec siège social à L-4220 Esch/Alzette, 13, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 1248 du 29 décembre 2001, a été dissoute avec effet au 13 décembre 2004.

La société n'a plus d'activités.

Monsieur David Agostini, seul associé, a déclaré que la liquidation de la société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Monsieur David Agostini à L-4167 Esch/Alzette, 9, sentier de Kayl.

Bascharage, le 5 janvier 2005.

Pour extrait

A. Weber

Notaire

(004802.4/236/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

VAN GEND & LOOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II. R. C. Luxembourg B 5.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA03359, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(004808.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MAURIZIUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 51.466.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2004 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été nommés:

- a) administrateurs:
- Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,
- Mademoiselle Gabriele Schneider, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

en remplacement de Madame Dany Gloden-Manderscheid;

- b) commissaire aux comptes:
- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, avec la mission spéciale de statuer sur les exercices 1997 à 2002, en remplacement de Madame Anita Mertens-Schröder

pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004815.3/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



PALOMINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 77.010.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(004812.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUMELE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 15.810.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(004814.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

VIDEO SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4949 Hautcharage, 15, rue Jean-Pierre Thiry. R. C. Luxembourg B 42.822.

Le bilan au 15 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2005. Signature.

(004773.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

E. MIROGLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 49.597.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 21 décembre 2004

Les mandats de Edoardo Miroglio, administrateur-délégué, Umberto Cassinelli et Paolo Dracone, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2010 se compose comme suit:

- Edoardo Miroglio, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 26, Frazione Como, I-Alba, administrateur-délégué,
 - Umberto Cassinelli, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 16, Via delle Scuole, CH-Lugano,
 - Paolo Dracone, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 37, Via Crispi, I-Alba.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2010 est:

- Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition

E. MIROGLIO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004828.3/717/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



WADER A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, Op der Flohr. H. R. Luxemburg B 45.240.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Grevenmacher

ausserordentlich am 3. Januar 2005 um 14.00 Uhr

Mandatsverlängerungen

Die ordentliche Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate folgender Personen bis zur Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2009 abstimmt:

Herr Albert Booij, Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 17. Januar 1955 in Amsterdam (NL), wohnhaft in NL-4537 Terneuzen, 89, Axelsestraat

Frau Ebelina Jantina Booij Verwaltungsratmitglied, geboren am 27. Mai 1956 in Appingedam (NL), wohnhaft in L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville

Frau Elisabeth Maaje Helena Wagenaar, Verwaltungsratmitglied, geboren am 6. Juli 1951 in Loosdrecht (NL) wohnhaft in L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville

Das Mandat des Rechnungskommissars, SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., mit Sitz zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, wird verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2009 abstimmt.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung

Grevenmacher, den 3. Januar 2005.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2005, réf. DSO-BA00072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004819.3/832/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUMELE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 15.810.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(004811.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LES ROSSIGNOLS S.A. 1850, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.830.

Avec effet au 20 décembre 2004, MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Koen van Baren, administrateur démissionnaire. La société MONTEREY SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin en 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES. S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005068.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



EURO-LEPONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 59.878.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 28 octobre 2004

Les mandats de Lorenzo Vallarino Gancia, Thierry Triboulot et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2010 se compose comme suit:

- Lorenzo Vallarino Gancia, industriel, demeurant professionnellement à Cerrito 1222 3°, 1010, Buenos Aires, Argentinia,
 - Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2010 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition

EURO-LEPONT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004832.3/717/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

EURAIL GROUP, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer. R. C. Luxembourg C 25.

Extrait de la décision du gérant du Groupement en date du 29 novembre 2004

HELLENIC MEDITERRANEAN LINES a annoncé son retrait en tant que membre du Groupement avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour EURAIL GROUP

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004861.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 5.024.540,88.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 88.007.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2004

- Le mandat de KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005028.3/751/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



ISI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 60.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 30 décembre 2004

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 septembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 septembre 2009 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 septembre 2009 est

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition

ISI HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004833.3/717/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 42.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 6 décembre 2004

Les mandats de Marion Muller, Pascale Loewen et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition

ISO 200 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004835.3/717/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

TICOS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8381 Kleinbettingen, 44, rue de Steinfort. R. C. Luxembourg B 80.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004894.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



BAKER & NORTON ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 89.777.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 8 décembre 2004

Les mandats de Gilles Marchand, administrateur-délégué, Maryse Romano et Stéphane Delpeyroux, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Gilles Marchand, Directeur de Sociétés, demeurant à 44, avenue de la belle Gabrielle, F-94130 Nogent-sur-Marne, Administrateur-délégué,
 - Maryse Romano, employée privée, demeurant à 44, avenue de la belle Gabrielle, F-94130 Nogent-sur-Marne,
 - Stéphane Delpeyroux, Directeur, demeurant à 7, avenue de la Garenne, F-77220 Gretz Armainvilliers.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition

BAKER & NORTON ASSOCIATES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004837.3/717/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ALLTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.062.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 décembre 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Directors:

M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Auditors:

INTERAUDIT S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANOUE.

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004849.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

EURO-IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7209 Walferdange, 29, rue Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 30.598.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004897.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



G.B.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3631 Kayl, 15, rue de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 72.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 20 décembre 2004

Les mandats de Guy Charles Barrière, administrateur-délégué, Philippe Daniel Barrière et Eliane Barrière, administrateurs, et le mandat de Didier Schmitt, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Guy Charles Barrière, entrepreneur de transports, demeurant à 43, route de Thionville, F-57185 Vitry-sur-Orne, administrateur-délégué,
 - Philippe Daniel Barrière, directeur d'exploitation, demeurant à 8, rue des Ecoles, F-57175 Gandrange,
 - Eliane Barrière, directrice financière, demeurant à 43, route de Thionville, F-57185 Vitry-sur-Orne.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Didier Schmitt, comptable, demeurant à 92, rue Claude Bernard, F-57000 Metz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition

G.B.L. S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004839.3/717/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

UNION SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 72.160.

Suite à la fusion du 17 décembre 2004, EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., ayant absorbé EDIZIONE PARTICIPATIONS S.A. est devenue détenteur des 250 parts sociales UNION SERVICES S.à r.l. détenues par cette dernière et par conséquent détient au total 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004873.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FRIEDERICH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 16, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.765.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004901.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FRIEDERICH HYDROPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 16, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 23.600.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004904.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



WORLD COURIER (LUXEMBOURG), GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2227 Luxemburg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

H. R. Luxemburg B 19.422.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2003, einregistriert in Luxemburg, am 12. Januar 2005, Ref. LSO-BA02834, wurde am 17. Januar 2005 beim Handelsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt.

Luxemburg, den 10. Januar 2005.

Für den Geschäftsführer

Unterschrift

(004888.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FIPARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 39.926.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2004

Les actionnaires de la société FIPARCO S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social à Luxembourg, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission avec effet immédiat de l'administrateur en fonction, Monsieur Raymond Le Lourec, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale des actionnaires lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

- Nomination d'un nouvel administrateur: Mademoiselle Claude Kraus, expert-comptable, demeurant à Luxembourg. Le Conseil d'Administration se compose alors de la manière suivante:
- Mademoiselle Claude Kraus, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts en l'an deux mille neuf.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004883.3/3083/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

WORLD COURIER (LUXEMBOURG), GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2227 Luxemburg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

H. R. Luxemburg B 19.422.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2002, einregistriert in Luxemburg, am 12. Januar 2005, Ref. LSO-BA02831, wurde am 17. Januar 2005 beim Handelsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt.

Luxemburg, den 10. Januar 2005.

Für den Geschäftsführer

Unterschrift

(004891.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

VISION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 62.063.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02815, a été déposé au greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(004896.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



INFINITINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.934.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02813, a été déposé au greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(004899.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

PERLANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(004903.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ELLIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.847.

Le bilan modifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(004906.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FRIEDERICH HYDROTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3801 Schifflange, 16, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.598.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004908.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

ARLVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 74.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(004952.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



ROSE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 76.241.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour ROSE INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004968.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LUA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 79.675.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour LUA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004972.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 30.394.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 11 janvier 2005 que: Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005099.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MONDI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 58.464.

Par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 16 novembre 2004, Mademoiselle Jacqueline Thompson a été nommée au conseil d'administration de la société avec effet au 16 novembre 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004981.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.



K INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 92.457.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 16 décembre 2004 a élu comme administrateurs: Eggert J. Hilmarsson, Magnus Gudmundsson and Thordur Emil Olafsson et comme commissaire aux comptes KPMG ENDURS-KODUN HF., Iceland.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour K INVEST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004975.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

HENDRIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 76.236.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 12 novembre 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour HENDRIK HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004978.3/1021/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

SUNIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 90.614.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 décembre 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour SUNIS HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004980.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck